

Septième congrès



27 et 28 mai 2017

Sommaire

<u>Ordre du jour</u>	3
<u>Proposition – Modification des statuts et règlements</u>	5
<u>Ébauche du programme 2017 de Projet Montréal</u>	6
<u>Procès-verbal du congrès de janvier 2016</u>	46
<u>Procès-verbal du congrès extraordinaire de mars 2016</u>	60

Samedi 27 mai

9 h Accueil des membres

Première séance de l'assemblée

10 h Mot de bienvenue

10 h 20 Élection de la présidence et du secrétariat d'assemblée

10 h 25 Adoption des règles de procédure

10 h 30 Adoption de l'ordre du jour

10 h 45 Adoption du procès-verbal du Congrès de janvier 2016
Adoption du procès-verbal du Congrès extraordinaire de mars 2016

10 h 50 Présentation des rapports financiers du Conseil de direction et du caucus

11 h 35 Période de questions des membres

12 h 15 Ajournement et dîner

Seconde séance de l'assemblée

13 h 30 Élaboration du programme

15 h 30 Pause

15 h 45 Poursuite de l'élaboration du programme

17 h Levée de la séance

Dimanche 28 mai

8 h 30 Accueil des membres

Troisième séance de l'assemblée

9 h 30 Poursuite de l'étude de la proposition de programme

10 h 30 Proposition de modification des statuts et règlements

11 h Pause et fin du dépôt des candidatures
au conseil de direction

11 h 10 Discours des candidats au conseil de direction

12 h Dîner et période d'élection des membres du conseil
de direction

13 h 15 Résolutions des ALAs

15 h Pause

Quatrième séance de l'assemblée plénière

15 h 15 Dévoilement de la composition du conseil de direction

15 h 30 Discours de la cheffe

15 h 45 Discours de clôture

16 h Levée de l'assemblée

Proposition – Modification des statuts et règlements

Ajouter l'article suivant: «Article 412-4. L'élection à la chefferie est faite selon un mode de scrutin universel visant à encourager et favoriser la participation du plus grand nombre de membres » et décaler les articles subséquents (anciens 412-4 à 412-6)

À l'article 412-5, modifier « congrès extraordinaire » pour « date du scrutin ».

À l'article 412-4. a, remplacer « est en règle depuis au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant le congrès extraordinaire » par « est en règle depuis au moins 30 jours au moment du dépôt de son dossier préliminaire de candidature ».

Ébauche du programme 2017 de Projet Montréal

1. Services aux citoyens

QUALITÉ DE VIE

Engagement 1.1 : Faire de tous les quartiers des milieux de vie agréables pour tous les résidents

- a) Dans tout projet de réaménagement, accorder une place majeure au verdissement, en particulier à la plantation d'arbres. Promouvoir l'utilisation de plantes grimpantes sur les murs des immeubles ;
- b) Favoriser la collaboration avec les groupes communautaires et les citoyens pour verdir les espaces privés ;
- c) Étendre à tous les arrondissements des programmes ambitieux de ruelles vertes et de tronçons champêtres impliquant la participation citoyenne ;
- d) Limiter la circulation dans les ruelles à la circulation locale seulement par la mise en place de mesures pour l'aménagement sécuritaire pour piétons et cyclistes ou par la fermeture de certaines entrées de ruelles ;
- e) Favoriser les initiatives d'occupation et d'animation des terrains vacants ;
- f) Intervenir sur les rues locales larges avec des mesures physiques, temporaires ou idéalement permanentes (piste cyclable, élargissement de trottoir, plates-bandes et arbres, saillies à mi-îlot) ;
- g) Aménager des placettes de repos et de contemplation et multiplier les bancs publics.

Engagement 1.2 : Reconnaître l'école de quartier comme une composante essentielle du milieu de vie

- a) Effectuer les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec et des commissions scolaires de l'île de Montréal afin qu'ils planifient la construction et la rénovation d'écoles primaires de qualité en nombre suffisant dans tous les quartiers, incluant au centre-ville;
- b) Poursuivre et innover dans la conclusion d'ententes pour un meilleur partage des équipements collectifs entre la Ville et les établissements scolaires, entre autres dans le cadre de projets d'occupation socioculturels, sportifs et de parcs-écoles;
- c) Poursuivre l'implantation de mesures de sécurisation autour des écoles, incluant sur les rues artérielles pour améliorer la sécurité des déplacements des enfants;
- d) Favoriser la collaboration avec les établissements d'éducation pour intégrer harmonieusement des stages de formation du niveau secondaire, collégial ou universitaire à la Ville de Montréal pour favoriser la persévérance scolaire et permettre la formation sur mesure d'une main-d'œuvre qualifiée;
- e) Accompagner les écoles dans leurs projets de verdissement des cours d'école.

Engagement 1.3 : Faire de Montréal une ville propre

Renforcer les équipes d'inspection propreté, notamment en leur fournissant des outils informatiques performants permettant de diminuer sensiblement le temps de recherche d'adresse et d'identification de propriétaires.

Engagement 1.4 : Animer les rues piétonnes

À la faveur de la piétonnisation des rues, et de concert avec le milieu culturel autant qu'avec les résidents vivant à proximité, développer une programmation annuelle d'activités artistiques et culturelles faisant en sorte que ces rues deviennent de magnifiques lieux de rencontre et d'expressions artistiques et culturelles. Ces activités auraient pour effet de bonifier l'attrait touristique de Montréal à l'extérieur de la période estivale.

Engagement 1.5 : Protéger et mettre en valeur nos sources d'eau potable

- a) Multiplier les buvettes publiques dans les parcs, les édifices municipaux, sur les rues commerciales et le long des pistes cyclables, et s'assurer de leur bon entretien;
- b) Faire la promotion de l'eau publique plutôt que l'eau embouteillée;
- c) Maintenir une opposition forte contre Énergie Est qui menace les prises d'eau potable en cas de fuite;
- d) S'opposer à toute dérivation d'eau des Grands Lacs à l'extérieur de leur bassin versant.

Engagement 1.6 : Protéger les espaces verts et la Montagne

- a) Protéger intégralement les 423 hectares du réseau écologique du mont Royal;
- b) Protéger les 13 derniers ruisseaux, les derniers milieux humides de Montréal ainsi que les berges;
- c) Préserver les jardins institutionnels, notamment au centre-ville, par exemple la maison mère des Sœurs Grises de Montréal, l'ancien Collège Marianopolis et le Collège Dawson);
- d) Protéger intégralement les boisés et l'ancien territoire agricole de l'ouest de l'île, à Pierrefonds et Saint-Anne-de-Bellevue, où 600 hectares de boisés et de paysages agricoles sont menacés à court terme par des projets de construction résidentielle de faible densité;
- e) Protéger les petits milieux naturels résiduels dans les quartiers denses, tels que le bois d'Anjou et le bois des Pères;
- f) Mieux encadrer les activités de cyclisme sur la Montagne.

Engagement 1.7 : Adopter une politique du bruit efficace

- a) Moderniser le règlement sur le bruit et l'ordonnance sur les niveaux sonores permis, en tenant compte des avancées technologiques qui permettent des mesures plus complètes et mieux adaptées au contexte urbain;

- b) Créer un observatoire du bruit dont les travaux serviront, à l'échelle montréalaise, à la rédaction et à la coordination des politiques les plus innovantes (exigence d'expertise acoustique, resserrement des seuils, régime d'amende, médiation dirigée par l'expertise, coordination avec le règlement d'urbanisme, etc.) et à la sensibilisation et la mesure du bruit à l'échelle de l'île;
- c) Au même titre que les études éoliennes et d'ensoleillement, intégrer des considérations sonores dans la planification des projets immobiliers, dans les PPU et dans tous les outils de planification reliés;
- d) Cartographier la présence de zones calmes dans la ville, équivalents sonores des îlots de fraîcheur, et établir des mesures de protection pour sauvegarder leurs qualités de quiétude. Fixer des objectifs pour la création de nouvelles zones calmes là où elles font défaut dans la ville;
- e) Exiger d'Aéroport de Montréal et de Transport Canada des données objectives et transparentes sur les mouvements aériens et le bruit des avions à Montréal;
- f) Exiger du Port de Montréal des données objectives et transparentes sur les mouvements maritimes et le bruit des activités portuaires et de transbordement à Montréal.

Engagement 1.8 : Favoriser l'agriculture urbaine et l'offre alimentaire saine et locale

- a) Renforcer l'économie agroalimentaire montréalaise et lutter contre les déserts alimentaires entre autres en bonifiant le maillage entre la production, la transformation, l'entreposage et la distribution alimentaire, en encourageant l'incorporation de la production alimentaire à des bâtiments industriels et commerciaux, en favorisant l'implantation de serres urbaines, etc.;
- b) Encourager les meilleures pratiques agricoles entre autres en soutenant la production locale de semences et de semis et l'utilisation de fertilisants et pesticides non dommageables;
- c) Promouvoir la permaculture entre autres en aménageant des îlots de forêts nourricières dans les parcs et espaces verts de la ville;
- d) Enrichir la biodiversité en priorisant les plantes indigènes, vivaces et mellifères dans les platebandes, parcs et espaces verts de la Ville, en favorisant les habitats pour les oiseaux, chauves-souris et papillons, etc.;
- e) Permettre les projets d'élevage innovants en adoptant une réglementation sur l'apiculture urbaine et d'autres types d'élevage comme l'aquaponie, les moutons et les poules;

- f) Stimuler l'offre en aliments sains, locaux et abordables en soutenant les marchés publics et les kiosques agricoles et en facilitant l'accès aux parcs et espaces publics comme points de chute de paniers pour les producteurs locaux;
- g) Encourager la pratique citoyenne de l'agriculture et de la transformation des aliments en soutenant notamment les jardins communautaires et collectifs et les cuisines collectives.

Engagement 1.9 : Rendre plus efficace l'enlèvement des matières résiduelles

- a) Adapter l'enlèvement des matières résiduelles et les moyens de collecte au cadre bâti et aux réalités locales;
- b) Permettre le financement des initiatives individuelles et collectives de compostage, afin d'éviter le transport des matières vers les usines de traitement lorsque c'est possible;
- c) Là où la densité résidentielle le justifie, implanter un système de contenants de matières résiduelles enfouis, tel qu'il existe dans de nombreuses villes européennes, éliminant ainsi les collectes en porte-à-porte et les restrictions horaires. Cette implantation serait accompagnée d'un resserrement de l'application des règlements sur la salubrité des terrains et l'entretien du domaine public adjacent aux propriétés;
- d) Mieux encadrer les collectes privées, afin d'éviter la multiplication des camions, notamment dans les ruelles commerciales;
- e) Construire les sites de compostage et de biométhanisation reportés depuis des années;
- f) Compléter le réseau des éco-centres.

Engagement 1.10 : Valoriser les déchets et réduire l'enfouissement

- a) Analyser le potentiel de valorisation des déchets;
- b) Augmenter les exigences en matière de réutilisation des matériaux de construction notamment dans le cadre des démolitions justifiées et des opérations municipales;
- c) Étudier activement les options à l'incinération des boues d'épuration.

Engagement 1.11 : Améliorer le système du 311

- a) Adopter des mesures afin de rendre le service 311 plus efficace, notamment en termes de suivi des plaintes par les citoyens;
- b) Rendre disponibles les données compilées par le service 311 par le biais du portail des données ouvertes de la Ville de Montréal.

VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

Engagement 1.12 : Mieux gérer les chantiers

- a) Avoir des chantiers intégrés qui coordonnent l'ensemble des services publics (Hydro-Québec, Gaz Métro, Commission des services électriques, etc.) pour éviter de devoir rouvrir la rue plus d'une fois;
- b) Assurer un affichage informatif aux abords de tout chantier majeur, qu'il soit public ou privé, afin d'indiquer la nature des travaux, leur durée et les coordonnées d'une personne-ressource;
- c) Instaurer des normes d'aménagement et de gestion de chantier pour tous travaux majeurs, qu'ils soient publics ou privés, afin de minimiser les impacts sur leur environnement selon le secteur;
- d) Exiger que tout chantier de construction qui occupe l'espace public assure la circulation sécuritaire des piétons et des personnes à mobilité réduite, et que lorsqu'un chantier empiète sur plusieurs voies de circulation empruntées par divers mode de transports, les modes de transports actifs et collectifs soient priorités;
- e) Assurer plus d'ouverture et de transparence dans l'évaluation des chantiers ainsi que dans les travaux du Service de la performance organisationnelle;
- f) Modifier les appels d'offres afin de ne plus avoir de chantiers à l'arrêt (sans ouvriers) pendant plusieurs jours;
- g) Tenir compte du respect des échéances, de la qualité de réalisation et de la réduction des nuisances des chantiers dans l'évaluation de rendement des cadres responsables de chantiers de travaux publics.

Engagement 1.13 : Réorganiser les investissements dans nos infrastructures routières

- a) Faire une saine gestion des actifs routiers par la mise en place d'un plan d'intervention préventif qui reposera sur l'évaluation du seuil minimal acceptable et qui permettra d'intervenir avant l'apparition des nids-de-poule ;
- b) Créer des banques de données interactives sur l'état des infrastructures pour intervenir au moment opportun à l'aide de techniques d'entretien préventif et prolonger ainsi la durée de vie des infrastructures de surface ;
- c) Concevoir des structures adaptées aux conditions climatiques par l'utilisation de matériaux traités (grave émulsion, grave béton et grave ciment) qui comportent généralement des matériaux recyclés (anciens pavages et trottoirs désuets) ;
- d) Instaurer les meilleures pratiques pour la réalisation et l'exécution des travaux (attention particulière à la pose de la colle entre la couche de base et la couche de roulement du revêtement bitumineux, la confection des joints entre les différentes lisières de pavage, la pose de l'enrobé bitumineux pendant les périodes où les températures sont au-dessus du point de congélation, etc.) ;
- e) Évaluer systématiquement le potentiel d'amélioration de l'emprise publique lorsqu'on doit reconstruire la rue en profondeur (transports actifs et collectifs, verdissement, accessibilité universelle).

Engagement 1.14 : Adopter de meilleures pratiques de déneigement

- a) Décentraliser le déneigement, à l'exception des grandes artères, afin de permettre aux arrondissements l'adoption de pratiques en lien avec le profil urbanistique et économique de leur quartier ;
- b) Permettre aux arrondissements de décréter les dates de début de chargement de manière à éviter le temps supplémentaire et la congestion sur les sites de disposition de la neige ;
- c) Déneiger en priorité les trottoirs, en portant une attention encore plus particulière aux zones de forte affluence piétonne, aux rues commerciales, aux voies menant aux transports collectifs, aux corridors scolaires et aux accès aux établissements de santé et aux services de garde ;
- d) Financer les arrondissements en fonction des précipitations réelles (en ajustant la dotation à la fin de la saison par un fonds compensatoire) ;

- e) Adapter la politique de déneigement aux changements climatiques en prévoyant divers types d'opérations en fonction des précipitations;
- f) Réduire les opérations de chargement pendant les périodes de dégel afin de diminuer les impacts sur les infrastructures et la chaussée;
- g) Étudier en profondeur l'impact des sels de déglçage sur les infrastructures et utiliser les meilleurs produits, équipements et pratiques afin de réduire l'impact sur les infrastructures publiques et privées, ainsi que sur l'environnement. Adhérer enfin à la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie;
- h) Réaliser et publier une étude d'étalonnage comparant les pratiques de déneigement partout dans le monde. À partir des résultats de cette étude, instaurer une nouvelle politique de déneigement et établir des indicateurs de performance pour en faire le suivi. Faire une reddition de compte annuelle en informant les citoyens et tenir compte de leurs commentaires et suggestions afin d'améliorer continuellement le service de déneigement.

Engagement 1.15 : Investir dans les infrastructures de l'eau

- a) Garantir que les infrastructures reliées à l'eau resteront publiques et sous le contrôle direct de la Ville;
- b) Ne pas installer de compteurs d'eau dans le secteur résidentiel;
- c) Augmenter l'expertise interne afin d'assurer la pérennité de ce réseau hautement stratégique et la qualité de traitement des eaux potables et usées;
- d) Accélérer la réparation et le remplacement des infrastructures reliées à l'eau;
- e) Ausculter plus fréquemment notre réseau afin de prévenir les bris majeurs. Les travaux de réparation ou de remplacement planifiés coûtent environ 10 fois moins cher que ceux réalisés en urgence;
- f) Réduire le taux de fuites sur le réseau d'aqueduc afin de pouvoir enfin se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
- g) Adapter le réseau d'eau potable et d'eau usée en fonction des changements climatiques, notamment des pluies intenses;

- h) Optimiser les usines de production d'eau potable qui sont en surcapacité, notamment dans l'ouest de l'île, afin d'améliorer la redondance du réseau et réduire les coûts d'opération et d'immobilisation;
- i) Être à l'affût des contaminants émergents (produits chimiques, médicaments, hormones, nanoparticules) qui pourraient se retrouver dans l'eau potable;
- j) Viser l'élimination des surverses (débordement d'eau d'égout non traitée dans le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies), par la mise en place des bassins de rétention déjà prévus, mais surtout en augmentant les surfaces perméables sur le territoire de Montréal;
- k) Être transparent auprès de la population lorsqu'il y a des épisodes de surverses ou des déversements planifiés.

Engagement 1.16 : Verdir la ville et réduire les îlots de chaleur

- a) Augmenter la canopée de 25 % d'ici 2025;
- b) Avoir une véritable stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, notamment sur les terrains privés et les milieux naturels;
- c) Augmenter massivement la plantation d'arbres à travers la ville et plus spécifiquement là où se trouvent les îlots de chaleur;
- d) Obliger les toitures blanches pour les immeubles résidentiels à toit plat existants et favoriser l'implantation de toitures vertes pour les nouvelles constructions;
- e) Transformer au minimum 10 % de la surface des rues et ruelles de chaque arrondissement en espaces verts localisés ou en parcs linéaires intégrés dans un réseau de corridors verts. Prioriser les rues reliées aux parcs municipaux ou aux parcs-nature, de même que celles situées près d'un réseau de transport en commun;
- f) Appuyer les initiatives citoyennes pour la transformation des espaces bétonnés devant leur propriété, dont les espaces de stationnements;
- g) Instaurer un pourcentage minimum de perméabilité du sol dans toutes les nouvelles constructions d'espaces bétonnés ou autrement artificialisés;
- h) Élargir les emprises piétonnières et cyclables (ou réduire la largeur des rues) pour permettre les aménagements plus favorables à la biodiversité en ville et utiliser ces emprises pour la rétention des eaux de pluie;

- i) Collaborer avec les institutions, notamment les écoles, qui posent des gestes pour réduire les îlots de chaleur;
- j) Évaluer la possibilité d'utiliser des revêtements de rue de couleurs pâles.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Engagement 1.17 : Améliorer la transparence et l'imputabilité du service de police

- a) Moderniser les processus d'imputabilité et de reddition de comptes du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), en tenant un minimum de 12 rencontres publiques de la Commission de la sécurité publique par année, comme le font déjà les villes de Toronto et de Vancouver. Le SPVM, le Service de sécurité incendie de Montréal et la Direction de la sécurité civile pourront rendre des comptes en public, en répondant aux questions du public et des élus et en tenant des consultations;
- b) Exiger la pleine collaboration du SPVM avec le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI);
- c) Accélérer la publication en ligne des données ouvertes du SPVM.

Engagement 1.18 : Moderniser le service de police et le rendre plus efficace

- a) Mettre fin à la pratique coûteuse d'utiliser des policiers en temps supplémentaire pour gérer la circulation aux abords des chantiers et utiliser plutôt des civils pour faire ce travail;
- b) Favoriser le partage d'informations entre les divers corps de police et les services municipaux : il faut décloisonner les services à une époque où les organisations criminelles n'ont plus de frontières et utilisent les avancées technologiques à leur profit;
- c) Doter le SPVM d'outils informatiques modernes et conviviaux;
- d) Se doter d'un système de télécommunications stable et performant et qui intègre l'ensemble des services d'urgence.

Engagement 1.19 : Humaniser la sécurité publique

- a) Adopter un programme d'accès à l'égalité (PAE) plus ambitieux pour faire du SPVM une force policière dont le personnel reflète pleinement la diversité culturelle de la population montréalaise;
- b) Réviser la politique de déploiements massifs des troupes policières lors de grands rassemblements (manifestations et autres événements);
- c) Interdire l'utilisation des balles de plastique lors des manifestations;
- d) Exiger que les policiers fassent preuve de discernement et de retenue et appliquent adéquatement les règles d'engagement de tir, en s'assurant que la formation adéquate leur soit dispensée et que la haute direction du SPVM en fasse une priorité claire pour éviter de placer les citoyens en situation de danger;
- e) Renforcer les politiques visant à combattre le profilage racial et social. En particulier, mettre à jour le rapport sur le profilage racial et travailler notamment avec le SPVM afin de contrer les signalements abusifs et le profilage ethnique et religieux pour éviter que les minorités racisées ne soient victimes d'erreurs et d'abus policiers.

Engagement 1.20 : Développer une culture de proximité et de prévention au sein du service de police

- a) Assurer une formation adéquate et continue à l'ensemble des policiers et enquêteurs concernant les populations vulnérables et des particularités montréalaises (itinérance, maladie mentale, violence sexuelle, etc.);
- b) Prévoir l'embauche au SPVM de travailleurs sociaux formés pour travailler auprès de populations vulnérables de tous les horizons, telles que les Autochtones, les sans-papiers, les personnes âgées, etc.;
- c) Augmenter le nombre de patrouilleurs à pied et à vélo et, en général, leur proximité avec le public;
- d) Accroître les compétences du SPVM en service de police communautaire, en y attribuant les ressources adéquates (notamment en termes du nombre de policiers) et en créant des programmes structurés dans des quartiers posant des défis particuliers;
- e) Miser sur la prévention pour contrer le phénomène des gangs de rue en favorisant et en soutenant la création de groupes de médiation urbaine, afin de diminuer les tensions, notamment intergénérationnelles, interethniques et interreligieuses, ainsi que le profilage racial.

Engagement 1.21 : Moderniser le service des incendies

- a) Améliorer leur mandat en prévention des incendies, notamment en inspectant systématiquement les immeubles abandonnés ou à risques élevés;
- b) Modifier les feux de circulation afin de donner la priorité absolue aux pompiers lors de leurs interventions;
- c) Mieux équiper les pompiers afin qu'ils puissent intervenir efficacement lors de la présence de matières dangereuses.

Engagement 1.22 : Faire de la sécurité civile une priorité

- a) Avoir une véritable culture de la sécurité civile dans l'ensemble de la Ville;
- b) Mieux identifier les risques industriels sur le territoire, notamment les sources mobiles reliées au transport des matières dangereuses;
- c) Développer des stratégies de réponse et mieux se préparer à des risques historiquement sous-estimés (tremblement de terre p. ex.) ou qui risquent de croître avec les changements climatiques (inondation, canicule).

Engagement 1.23 : Faire de Montréal une ville exempte de cruauté envers les animaux

- a) Interdire tout événement sur le territoire, qu'il soit festif ou rituel, où il y a maltraitance ou exploitation des animaux;
- b) Éliminer les calèches;
- c) Investir dans des campagnes de sensibilisation pour éduquer en matière de responsabilité humaine envers les animaux;
- d) Interdire tout transfert d'animaux perdus ou abandonnés vers un laboratoire.
- e) Engagement 1.24 : Reconnaître l'attachement des citoyens envers les animaux de compagnie et offrir des services en conséquence
- f) Multiplier les aires d'exercice canin à travers la ville;
- g) Créer un centre de services animaliers accessible par transport collectif et dont la mission principale serait de retourner les animaux dans leur foyer, de faire adopter les animaux abandonnés et recourir à la mise à mort qu'en tout dernier recours;

- h) Adapter la limite de garde d'animaux en fonction du cadre bâti et du type d'animal;
- i) Permettre de déroger à la limite de garde d'animaux dans le but de favoriser l'adoption et d'éviter la mise à mort.

Engagement 1.25 : Mieux contrôler les comportements à l'égard des animaux et lutter contre la surpopulation animale

- a) Offrir un soutien à la stérilisation et mettre en opération une unité mobile de stérilisation;
- b) Interdire l'ouverture de nouvelles animaleries. Obliger les animaleries existantes à offrir des animaux de refuge en adoption;
- c) Interdire l'élevage des animaux, sauf en vertu de permis spéciaux dans certains arrondissements désignés;
- d) Obliger la participation aux programmes CSRM (capturer, stériliser, relâcher, maintenir) dans tous les arrondissements;
- e) Maintenir l'enregistrement obligatoire des animaux de compagnie, sauf pour les animaux strictement d'intérieur;
- f) Majorer les tarifs des permis pour les chiens et chats non stérilisés;
- g) Appuyer des programmes d'éducation dans les écoles pour sensibiliser les jeunes au sujet de la responsabilisation des propriétaires d'animaux, du langage animal et du comportement humain à l'égard des animaux (afin de prévenir les morsures);
- h) Adopter une réglementation qui augmentera réellement la sécurité du public, sans égard à la race ou à l'apparence d'un chien.

Engagement 1.26 : Contrôler la faune et la vermine urbaine

- a) Établir une politique de gestion de la faune et de la biodiversité urbaine endémique ou naturalisée (castors, renards, rats laveurs, coyotes, marmottes, faucons, écureuils, etc.);
- b) Mettre en œuvre les meilleures pratiques éthiques et efficaces en matière de contrôle des animaux invasifs ou « nuisibles ».

CULTURE, PATRIMOINE, SPORTS ET LOISIRS

Engagement 1.27 : Protéger le patrimoine montréalais

- a) Protéger le patrimoine bâti, naturel et culturel de Montréal en appliquant la réglementation existante, en refusant de modifier celle-ci à la pièce, suivant les intérêts des promoteurs, et en prenant le leadership de la création de pools d'investisseurs publics et privés voués à la sauvegarde du patrimoine collectif;
- b) Préserver, à des fins publiques et communautaires, le patrimoine bâti appartenant à la Ville;
- c) Protéger les écoles d'intérêt patrimonial de Montréal. Mieux encadrer et travailler à un meilleur financement pour l'entretien et les travaux de restauration ou d'agrandissement de ces écoles;
- d) Préserver le patrimoine collectif inestimable que constituent les églises, en préservant leur caractère public, communautaire, culturel et social, et effectuer les démarches nécessaires pour obtenir l'implication du gouvernement du Québec afin de soutenir conjointement des projets allant en ce sens;
- e) Augmenter le nombre d'inspecteurs dédiés au patrimoine bâti dans les arrondissements;
- f) Créer un répertoire électronique des immeubles patrimoniaux vacants et/ou vulnérables mis à jour sur une base trimestrielle, grâce à une étroite collaboration entre le Bureau du patrimoine et le Bureau de la ville intelligente;
- g) Permettre l'occupation temporaire ou partielle des immeubles patrimoniaux vacants pour en assurer une meilleure protection;
- h) Harmoniser la liste du Service des incendies faisant état des immeubles jugés dangereux et le répertoire des bâtiments patrimoniaux vacants et/ou vulnérables de la Ville.

Engagement 1.28 : Aider les propriétaires de bâtiments patrimoniaux dits « modestes »

- a) En collaboration avec le gouvernement du Québec, bonifier et étendre la portée des programmes de subvention qui viennent actuellement en aide aux propriétaires de bâtiments d'intérêt patrimonial, qu'ils soient résidentiels ou commerciaux;

- b) Offrir des incitatifs fiscaux afin d'encourager les propriétaires de bâtiments patrimoniaux à effectuer les travaux nécessaires à la préservation du caractère patrimonial de leur immeuble (dans les conditions actuelles, on pénalise les propriétaires qui veulent améliorer l'état de leurs bâtiments).

Engagement 1.29 : Renforcer les mesures coercitives contre les propriétaires négligents

- a) Imposer des amendes beaucoup plus sévères aux propriétaires qui entretiennent mal les bâtiments d'intérêt patrimonial dont ils ont la charge ou qui les laissent se dégrader, en s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres grandes villes ;
- b) Créer une taxe sur l'inoccupation des immeubles et que celle-ci soit plus élevée pour ceux qui sont d'intérêt patrimonial. Il faut cesser de récompenser les propriétaires négligents.

Engagement 1.30 : Préserver les ateliers d'artistes et d'artisans

- a) Effectuer un recensement des immeubles abritant actuellement des ateliers d'artistes et d'artisans ;
- b) Imposer un moratoire sur la conversion en zonage résidentiel des ateliers d'artistes et d'artisans et autres lieux de création, lesquels sont souvent situés dans les franges industrielles, notamment le long des voies ferrées et du canal Lachine ;
- c) Favoriser l'achat en coopérative ou en OBNL ou le bail à long terme d'espaces pour les artistes et autres artisans, afin de préserver et de sortir du marché spéculatif des espaces dédiés à la production culturelle ;
- d) Préparer une politique de préservation des espaces de création et des lieux pour les travailleurs culturels – travailleurs autonomes et petites entreprises – qui gravitent autour de la culture et qui contribuent à la faire rayonner ;
- e) Considérer le jumelage des ateliers d'artistes avec du logement abordable.

Engagement 1.31 : Faire des parcs de la ville des milieux de vie actifs, contribuant aux saines habitudes de vie pour les familles, les jeunes et les aînés

- a) Améliorer la fréquentation, l'encadrement, la sécurité, l'accessibilité et l'animation des parcs, en toute saison;
- b) Réintroduire le poste de gardien de parc ou permettre et soutenir l'organisation de groupes citoyens qui désirent animer, sécuriser et surveiller leur parc. Donner aux arrondissements les moyens et la capacité d'assurer cette présence afin de créer un sentiment d'appartenance au parc et des liens entre les personnes qui le fréquentent;
- c) Créer un programme d'infrastructures dédié à la rénovation et à la modernisation des chalets de parc. Les chalets de parc doivent constituer un point d'ancrage dans le quartier et contribuer à faire des parcs des milieux de vie animés, actifs et dynamiques, au service de tous : jeunes, aînés, familles, personnes à mobilité réduite, etc.;
- d) Assurer l'installation et la modernisation d'aires et de modules de jeux et d'exercice pour tous les âges.

Engagement 1.32 : Améliorer l'accessibilité aux sports et loisirs pour tous les Montréalais

Créer un fonds pour garantir l'accessibilité aux activités sportives et aux loisirs offerts par les arrondissements à tous les enfants (0-18 ans), à tous les aînés (65 ans et plus) et aux personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.

Engagement 1.33 : Mieux investir dans les infrastructures sportives

- a) Maintenir et bonifier les programmes de réfection des arénas et piscines;
- b) Investir dans la réfection et l'entretien de l'ensemble des plateaux sportifs extérieurs, en fonction des besoins dans chaque arrondissement;
- c) Aménager des exercices en libre-service dans les parcs.

Engagement 1.34 : Faire de Montréal la référence nord-américaine pour les cyclovias

Créer un véritable programme de cyclovias pour les 19 arrondissements, et doter le programme d'un encadrement pour harmoniser les cyclovias sur l'ensemble du territoire montréalais.

Engagement 1.35 : Investir dans des infrastructures mettant en valeur les berges et nos cours d'eau

- a) Créer un bain portuaire en collaboration avec le Vieux-Port de Montréal;
- b) Créer un parc d'eau vive à l'île Notre-Dame en collaboration avec le Comité olympique canadien;
- c) Poursuivre le développement des plages publiques aux pourtours de l'île de Montréal;
- d) Mettre en valeur les vagues éternelles sur le fleuve pour répondre aux demandes des surfeurs;
- e) Créer des aménagements adéquats pour les utilisateurs de la Route Bleue;
- f) Soutenir les services de navettes fluviales.

2. Habitation

Engagement 2.1 : Développer des quartiers urbains complets, vivants et dynamiques

- a) Construire des bâtiments résidentiels accessibles universellement, à échelle humaine, dont la hauteur et le gabarit respectent le cadre bâti historique des quartiers, la volonté des arrondissements et les attentes de la population ;
- b) Planifier les secteurs résidentiels sur le modèle des PPU – en calculant notamment la valeur foncière potentielle et en investissant à l’avance ces sommes dans le remembrement des territoires, le maintien d’espaces à des fins publiques et l’élimination des nuisances ;
- c) Favoriser un cadre bâti diversifié pour répondre aux différents besoins des citoyens ;
- d) Intégrer des espaces verts aux unités d’habitation, comme des ruelles vertes piétonnes aménagées avec et pour les résidents ;
- e) Créer de nouveaux parcs et terrains de jeux, en particulier dans les quartiers où ils font cruellement défaut. Les parcs et terrains de jeux doivent être aménagés de telle sorte que les gens utilisant une aide à la mobilité soient en mesure d’y accéder. Il en va de même pour les personnes non voyantes ;
- f) Calculer, selon cette approche de planification, l’apport de population minimal pour faire vivre des artères commerciales prospères à distance de marche – notamment dotées de services de proximité ;
- g) Planifier, au sein de ces quartiers, des zones d’emploi permettant l’accès au travail à pied ou à vélo ;
- h) Dans les secteurs d’exception, assurer la viabilité financière des projets et maximiser le nombre de ménages pouvant bénéficier de cadres de vie somptueux en recourant à des gabarits de plus forte densité, offrant néanmoins tous les services et équipements répondant aux besoins des familles ;
- i) Planifier des pôles de commerces et de services de proximité diversifiés, abordables et accessibles à pied, localisés à proximité immédiate des transports collectifs et des nouveaux développements résidentiels ;
- j) Assurer une voie publique sécuritaire où l’usage excessif de la voiture est découragé par des politiques d’apaisement de la circulation et de réduction de l’offre de stationnement, notamment en surface ;

- k) Mettre en œuvre un projet de trame verte urbaine qui, à l'instar de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, relierait les quartiers entre eux par des corridors verts, soit un réseau de rues et de ruelles végétalisées, aménagées pour la marche et le vélo, ainsi que de parcs. L'objectif est, au-delà des quartiers, de créer une ville verte.

Engagement 2.2 : Freiner l'exode vers la banlieue en construisant de nouveaux quartiers

- a) Réaliser rapidement les grands projets déjà planifiés, dont les sites sont tous desservis par les transports collectifs, que sont les ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles, le site de Radio-Canada, le secteur du Havre, la Gare Viger, la Porte Sainte-Marie, la Cour de triage d'Outremont, le site de l'ancien hippodrome, le secteur Lachine Est, le cœur institutionnel de Pierrefonds, la portion nord d'Ahunsiac (entre Sauvé, l'autoroute 40, Saint-Laurent et la voie ferrée) et le recyclage à prévoir de l'Hôpital Royal Victoria et de l'Hôtel-Dieu, qui pourront tous deux comporter un volet habitation, et autres terrains vacants ou sous employés;
- b) Réaliser un inventaire de tous les ensembles conventuels et entamer des négociations avec les congrégations religieuses en vue de leur achat;
- c) Réviser les projets en cours de manière à y renforcer l'accès aux transports actifs et collectifs;
- d) Offrir des appuis techniques et des incitatifs financiers aux promoteurs pour accélérer la réalisation de ces projets et s'assurer qu'ils soient financièrement accessibles, notamment aux familles en première accession à la propriété;
- e) Réserver systématiquement des terrains à usage communautaire dans les grands projets de développement, notamment pour y implanter des écoles.

Engagement 2.3 : Mettre en œuvre une politique complète d'abordabilité durable

- a) Adopter une politique et un règlement d'inclusion, pour tous les projets de cinq unités et plus, de 20 % en logement social (OMHM, coopérative, OBNL) et 20 % en logement abordable durable (locatif ou condominium) qui seront gérés par des partenaires à but non lucratif. Inclure au règlement la possibilité pour les promoteurs de compenser par un versement monétaire au fonds de logement social lorsque l'inclusion en unités s'avère impossible;

- b) Investir massivement en acquisition de terrains et en décontamination ;
- c) Favoriser l'accès à la propriété de manière durable grâce un programme d'aide à la mise de fonds et à la réduction du prix de la propriété au départ. Que ce soit par la Société d'habitation de Montréal (SHDM) ou une société immobilière à but non lucratif, ce programme de type hypothèque partagée n'encouragera pas une spéculation excessive, puisque la très grande partie de la plus value à la vente de la propriété restera dans le programme ainsi que le remboursement de la mise de fonds. C'est ce type de propriété maillé avec le logement social qui sera favorisé sur les terrains appartenant à la Ville ;
- d) Mettre en place, avec la collaboration du gouvernement du Québec, des allocations de suppléments au loyer à long terme dans les projets de logements sociaux et abordables ;
- e) Évaluer le mandat de la SHDM et s'assurer de doter Montréal d'un bras immobilier fort qui répondra aux besoins en matière de logements sociaux et abordables. Voir aussi les possibilités de partenariat avec d'autres sociétés à but non lucratif dont la mission est le logement ou la propriété abordable.

Engagement 2.4 : Mettre fin au zonage à la pièce

- a) Arrêter le « spot-zoning » systématique en établissant des règles du jeu claires et équitables pour les promoteurs par un plan d'urbanisme maintenu à jour ;
- b) Faire en sorte que la Ville soit le maître d'œuvre du redéveloppement des quelques grands espaces encore disponibles sur son territoire ;
- c) Développer un plan d'aménagement de l'espace et, par la suite, confier aux promoteurs, par le biais d'un appel d'offres, le rôle de construire et de vendre les logements prévus au plan ;
- d) Faire évaluer la probité des changements de zonage ou d'échanges de terrains avec la Ville auprès de l'Inspecteur général.

Engagement 2.5 : Promouvoir les bâtiments durables

- a) Rehausser les exigences d'efficacité énergétique pour les nouvelles constructions et lors des rénovations majeures ;
- b) Promouvoir l'incorporation des technologies d'énergie renouvelable dans la construction des nouvelles unités de logements, ainsi que l'usage de matériaux recyclés et durables ;

- c) Dans les nouveaux quartiers à développer, planifier l'orientation des rues de manière à optimiser le chauffage solaire passif dont bénéficient les bâtiments et évaluer le potentiel d'installer un réseau de chauffage et de climatisation urbain;
- d) Favoriser l'implantation et l'utilisation d'un service de déconstruction et d'un lieu de valorisation des matériaux de construction usagés;
- e) La durabilité doit aussi être exigée en matière de design et d'esthétique des nouvelles constructions pour éviter un environnement bâti sans intérêt ni caractère.

Engagement 2.6 : Améliorer l'inspection municipale, la salubrité et la sécurité des logements

- a) Mettre en œuvre un programme d'inspection préventive et ciblée de la salubrité des logements. Créer une nouvelle équipe de 30 inspecteurs dédiés, qui aura un objectif de couverture de 20 % du parc locatif montréalais tous les cinq ans;
- b) Favoriser le signalement et l'identification des cas d'insalubrité et assurer un suivi adéquat des plaintes fondées, notamment en arrimant le travail de la Ville avec celui des autres organismes municipaux (SIM, DSP, réseau de la santé);
- c) Réviser les montants des amendes et le mécanisme de suivi judiciaire afin que ces démarches soient plus coercitives;
- d) Réaliser des campagnes de sensibilisation et de prévention pour contrer les infestations de punaises, de rongeurs et d'autres vermines;
- e) Mettre en place un programme incitatif de subvention à l'entretien et rénovation, qui éviterait des hausses de loyer abusives;
- f) Mettre en œuvre l'émission d'un certificat de conformité, lequel serait indiqué au registre d'information sur le logement.

Engagement 2.7 : Répondre aux besoins en habitation des familles montréalaises

- a) Dresser un portrait par arrondissement des besoins en matière de logement pour les familles;
- b) Décréter un seuil minimal de logements familiaux (trois chambres et plus) à inclure dans tous les projets immobiliers publics et privés, selon les besoins de chaque arrondissement.

Engagement 2.8 : Mieux protéger le parc immobilier, en particulier le patrimoine bâti

- a) Augmenter le nombre d'inspecteurs dédiés au patrimoine bâti;
- b) Permettre l'occupation temporaire ou partielle des immeubles patrimoniaux vacants;
- c) En collaboration avec le gouvernement du Québec, aider les propriétaires de bâtiments patrimoniaux dits modestes, en bonifiant et en étendant la portée des programmes de subvention actuels;
- d) Renforcer les mesures coercitives contre les propriétaires négligents;
- e) Encourager les propriétaires occupants d'immeubles à revenus à rénover, par la mise sur pied de congés, crédits ou gels de taxes sur une durée limitée ou par un programme de subvention directe qui atténuera les hausses de loyer pour les locataires.

Engagement 2.9 : Répondre aux besoins en habitation de clientèles spécifiques

- a) Assurer un minimum de 300 nouvelles unités par année pour répondre aux besoins de personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance et les personnes nécessitant des services particuliers (situations de violence, certains handicaps, etc.);
- b) En partenariat avec les organismes du milieu, dresser un portrait des besoins en matière de logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Réglementer le seuil minimal de logements adaptés à inclure dans tous les projets immobiliers en fonction de ces besoins;
- c) Encourager et faciliter la réalisation de nouvelles unités de logements abordables pour les étudiants afin de libérer de grands logements pour les familles;
- d) Instaurer un guichet unique de l'accessibilité universelle qui informe les personnes, les organismes ou les intervenants de la disponibilité d'un logement accessible, adapté ou adaptable.

Engagement 2.10 : Rendre publiques les données en habitation

- a) Étudier la création d'un registre de données sur l'habitation qui comprendrait : le prix des loyers, les plaintes et suivis en matière de salubrité, le nombre de chambres à coucher, le compte de taxes foncières, les plaintes et suivis à la Régie du logement ;
- b) Encourager toute démarche visant à améliorer la transparence et la diffusion de ces données.

3. Transport et mobilité

Engagement 3.1 : Développer un nouveau Plan de transport avec un objectif de mobilité pour tous les Montréalais

- a) À la suite d'une enquête origine-destination approfondie, proposer un ambitieux plan de transport métropolitain dont l'objectif serait que tout Montréalais soit à 10 minutes d'un moyen de transport collectif, lourd ou mi-lourd, et à 45 minutes de sa destination. Inclure les besoins des personnes à mobilité réduite dans cette planification ;
- b) Atteindre cet objectif sur 20 ans par le déploiement des modes de transport les mieux adaptés à chaque quartier : métro, SLR/ tramway, train de banlieue, SRB, trolleybus, autobus, taxi-bus, navettes fluviales, etc.

Engagement 3.2 : Réduire le déficit d'entretien de la voirie et favoriser les meilleurs usages de la voiture

- a) Réduire significativement le déficit d'entretien de la voirie à Montréal. Près de 45 % de tout le réseau, soit plus de 1800 km, est en mauvais ou très mauvais état, induisant des coûts directs et indirects énormes pour les Montréalais ;
- b) Favoriser le développement des meilleurs usages de la voiture que sont l'autopartage, les véhicules en libre-service, le covoiturage et les services de taxi afin de répondre aux besoins de mobilité des Montréalais, tout en réduisant le nombre de véhicules motorisés nécessaires pour y parvenir ;
- c) Abolir les bonis offerts aux cadres du Service de police de la Ville de Montréal qui atteignent ou dépassent les objectifs de contraventions fixés.

Engagement 3.3 : Créer un fonds des transports durables

Créer un Fonds des transports durables (FTD) alimenté par toutes les sources dédiées au financement des transports collectifs et actifs.

Engagement 3.4 : Hausser massivement le niveau de service actuel du transport en commun montréalais

- a) Construire une nouvelle ligne de métro diagonale, qui partira du centre-ville vers le nord-est, pour rejoindre les quartiers densément peuplés de Saint-Michel, Saint-Léonard, Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies, ainsi que l'est du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont – La Petite-Patrie. Cette nouvelle ligne permettra non seulement de relier des quartiers actuellement mal desservis, mais également de diminuer la pression sur la ligne orange et de réduire les transferts pour les usagers ;
- b) Réduire de manière importante les pannes du métro en augmentant les budgets liés à l'entretien du matériel roulant, en accélérant le remplacement des vieilles voitures du métro et en augmentant la résilience du réseau ;
- c) Augmenter substantiellement le niveau du service et la ponctualité des autobus ;
- d) Maintenir et améliorer le service des trains de banlieue ;
- e) Accélérer les travaux visant l'accessibilité aux personnes à mobilité restreinte à l'ensemble du réseau ;
- f) Poursuivre les projets de développement du réseau actuel à Montréal en priorisant le prolongement de la ligne bleue vers l'est, et prévoir des projets pour mieux desservir, en transport collectif de haut niveau, des quartiers mal desservis, dont Lachine, LaSalle, l'ouest de Notre-Dame-de-Grâce, Pierrefonds-Roxboro, l'axe de la rue Notre-Dame vers l'est jusqu'à Pointe-aux-Trembles, etc.

Engagement 3.5 : Harmoniser les tarifs du transport collectif et instaurer une tarification sociale

- a) Mettre en œuvre une tarification sociale pour les transports collectifs pour les personnes à faible revenu ;
- b) Rendre le transport collectif gratuit, en tout temps, pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte ;
- c) Mettre en place une carte de paiement unique pour tous les modes de transport alternatifs : train, métro, autobus, Bixi, VLS, taxi, etc.

Engagement 3.6 : S'assurer que le Réseau électrique métropolitain (RÉM) sera réellement au service des Montréalais

- a) Exiger que le RÉM soit sous la juridiction de l'Agence régionale de transport métropolitain ;
- b) Maintenir la propriété publique du tunnel du mont Royal et mettre en œuvre une structure à responsabilité partagée pour assurer la cohabitation des réseaux (trains de banlieue, TGF de Via Rail, etc.).

Engagement 3.7 : Développer le réseau cyclable montréalais quatre saisons de telle sorte que toutes les personnes qui le souhaitent puissent se déplacer à vélo de façon efficace, agréable et sécuritaire

- a) Accélérer le développement du réseau cyclable quatre saisons montréalais, en privilégiant les pistes protégées unidirectionnelles sur les artères. Tenir compte de l'entretien hivernal dans le design des nouveaux aménagements ;
- b) Implanter des voies cyclables entre les quartiers denses et les pôles d'emploi, d'éducation, de services et de commerces. Prioriser les quartiers enclavés, mal desservis par les transports collectifs ou défavorisés ;
- c) Afin d'augmenter la sécurité des cyclistes et la cohabitation des usagers de la rue, hiver comme été, améliorer significativement le marquage dans le cas des bandes cyclables. Utiliser de la peinture pérenne. Marquer par de la peinture verte les bandes cyclables plus achalandées (sur le réseau artériel). Utiliser de la peinture ;
- d) Identifier clairement par de l'affichage et du marquage la priorité des vélos dans certaines rues locales à 30 km/h choisies ;
- e) Augmenter significativement l'offre de stationnement sécuritaire pour les vélos, notamment dans les nouvelles constructions et les édifices corporatifs, près des écoles, des stations de métro, des commerces et des pôles d'attraction comme le Quartier des spectacles ;
- f) Faire pression auprès du CP pour que soient aménagés des passages à niveau piétons/cyclistes là où requis. Réaménager les passages inférieurs et viaducs à raison d'un par année, par ordre de priorité selon les besoins et l'achalandage ;
- g) Mettre à niveau certains aménagements cyclables dangereux, comme par exemple interdire le virage à gauche sur certaines intersections du boulevard de Maisonneuve ;

- h) Chiffrer des objectifs d'augmentation de la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens et prévoir un budget conséquent et récurrent;
- i) Choisir les rues auxquelles seraient ajoutées des pistes cyclables en fonction de l'achalandage des cyclistes et de la circulation automobile existante.

Engagement 3.8 : Mettre en œuvre une réelle Vision Zéro afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes

- a) Dès qu'un incident causant le décès ou des blessures graves chez un piéton ou d'un cycliste se produit, procéder à une évaluation du site de l'incident et sécuriser les lieux immédiatement;
- b) Limiter à 40 km/h la vitesse sur l'ensemble du réseau artériel montréalais et à 30 km/h sur l'ensemble des rues collectrices et locales;
- c) Réaliser des aménagements physiques et géométriques qui induisent ces limites de vitesse : voies rétrécies, saillies de trottoir, terre-pleins centraux, saillies à mi-îlots, aménagement cyclistes, feux synchronisés, plantation d'arbres. Rétrécir la largeur des voies et appliquer systématiquement le dégagement de 5 mètres aux intersections;
- d) S'assurer que l'espace dédié aux piétons soit suffisant sur les trottoirs et légiférer pour garantir une largeur minimum de trottoir;
- e) Augmenter le temps de passage aux feux piétonniers et l'adapter aux périodes d'achalandage des piétons;
- f) Installer des photos radars là où requis;
- g) Faire un usage plus judicieux de l'éclairage : éviter l'éblouissement et les zones d'ombres, éclairer au sol et non au ciel.

Engagement 3.9 : Faciliter les déplacements à pied

- a) Améliorer la géométrie des rues lors de leur réfection par des mesures de sécurisation des déplacements comme des avancées de trottoir, des décomptes numériques et des îlots centraux pour réduire l'exposition au risque des piétons et particulièrement des personnes à mobilité réduite;
- b) Mettre finalement en œuvre la Charte du piéton;
- c) Créer un fonds dédié aux infrastructures piétonnes.

Engagement 3.10 : Améliorer le transport des marchandises

- d) Revoir les routes de camionnage;
- e) Améliorer la logistique des transports;
- f) Revoir les heures de livraison;
- g) Rendre obligatoires les dispositifs de sécurité (miroirs convexes, barres latérales, caméras, etc.).

Engagement 3.11 : Encadrer la venue des véhicules autonomes

Étudier les effets potentiels des véhicules autonomes sur la Ville de Montréal.

4. Développement économique et commercial

ÉCONOMIE

Engagement 4.1 : Implanter un développement économique axé sur les secteurs d'avenir

- a) Consolider les secteurs de la mode (Mmode) et de la finance (Finance Montréal);
- b) Soutenir le développement des secteurs des technologies de l'information et des communications (TechnoMontréal), des sciences de la vie (Montréal InVivo), des technologies vertes (Écotech Québec) et de l'aluminium (AluQuébec);
- c) Maintenir notre leadership mondial en aéronautique (Aéro Montréal), en cinéma (Bureau du cinéma et de la télévision du Québec) et en transport des marchandises (CargoM);
- d) Développer les nouveaux créneaux des jeux vidéo (Alliance numérique), des transports électriques et intelligents, de l'intelligence artificielle, de la chimie verte, de la créativité et du logiciel libre.

Engagement 4.2 : Soutenir le réseau PME MTL

- a) Bonifier le soutien financier au réseau PME MTL;
- b) Faire de Montréal un leader mondial en matière de démarrage et croissance de petites et moyennes entreprises;
- c) Attirer et retenir une main-d'œuvre qualifiée à Montréal.

Engagement 4.3 : Favoriser le développement de l'économie sociale

- a) Consolider le rôle de leader mondial de Montréal en entrepreneuriat collectif en allouant des ressources de démarrage et croissance à des entreprises reconnues par la Loi québécoise sur l'économie sociale;
- b) Faire de l'économie sociale un des axes principaux de la stratégie de développement économique de Montréal;

- c) Favoriser la création d'entreprises collectives reconnues par la Loi québécoise sur l'économie sociale pour répondre aux besoins de la ville ou à ceux de la population ;
- d) Favoriser le recours à des entreprises d'économie sociale à travers les contrats d'approvisionnement de la Ville ;
- e) Alléger le fardeau réglementaire afin de s'ajuster aux particularités des petites entreprises et des projets d'économie sociale en reconnaissant leur contribution à la collectivité.

Engagement 4.4 : Se doter d'un plan d'action pour le développement industriel

- a) Revitaliser les zones et les parcs industriels vétustes ;
- b) Développer et moderniser les infrastructures publiques des parcs industriels par des mesures favorisant le développement durable comme la décontamination des sols et le verdissement ;
- c) Desservir efficacement les parcs industriels en transports en commun ;
- d) Préserver, lorsqu'ils ne nuisent pas aux zones résidentielles, les secteurs industriels légers à l'extérieur des grands parcs industriels. Ces petites industries sont souvent essentielles pour répondre au marché local.

Engagement 4.5 : Favoriser le développement de l'entrepreneuriat

- a) Soutenir les incubateurs et les accélérateurs d'entreprises ;
- b) Soutenir l'École des entrepreneurs ;
- c) Favoriser le développement d'aptitudes par la multiplication des FabLab ;
- d) Favoriser l'émergence d'une culture entrepreneuriale en multipliant les espaces collaboratifs.

Engagement 4.6 : Reconnaître le rôle essentiel des universités, des cégeps, des écoles de métiers et des centres de formation continue dans le développement du savoir et comme levier de développement économique

- a) Consolider notre place de leader universitaire en Amérique du Nord;
- b) Adopter une politique agressive de rétention des diplômés universitaires à Montréal;
- c) Accompagner les universités afin de répondre à la demande en logement étudiant;
- d) Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour accélérer la reconnaissance des diplômes étrangers;
- e) Faire des écoles d'enseignement supérieur de Montréal des partenaires afin d'améliorer notre recherche et développement;
- f) Participer activement au développement d'incubateurs d'entreprises en milieu universitaire et collégial;
- g) Faire des représentations auprès du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur afin de créer des formations adaptées aux demandes particulières de Montréal, comme par exemple des artisans capables de rénover selon les règles de l'art les nombreux immeubles patrimoniaux sur le territoire montréalais.

Engagement 4.7 : Favoriser le développement du tourisme à Montréal

- a) Profiter de l'ajout de nouvelles lignes aériennes pour mousser le tourisme à Montréal;
- b) Favoriser l'expansion du Palais des congrès afin de répondre adéquatement à la croissance de ce secteur;
- c) Favoriser le développement du tourisme sportif et culturel en soutenant les événements existants (marathon de Montréal, Féria du Vélo, Triathlon international de Montréal, Fierté Montréal, Francfolies, etc.) et en attirant de nouveaux événements à Montréal;
- d) Profiter du tourisme religieux pour mettre en valeur les secteurs entourant l'Oratoire Saint-Joseph.

COMMERCE

Engagement 4.8 : Minimiser l'impact des chantiers sur les commerçants et leur clientèle

- a) Adapter l'aménagement des chantiers de construction (publics et privés) aux réalités des artères commerciales (normes de gestion, habillage de chantiers, mitigation du bruit et des poussières, etc.);
- b) Dédommager les commerçants affectés par les chantiers (en offrant des congés de taxes) et réprimer les pratiques dommageables au commerce;
- c) Avoir des agents de liaison relevant directement de la Ville qui font le lien entre les commerçants et le gestionnaire du chantier.

Engagement 4.9 : Réduire la bureaucratie et les entraves administratives

- a) À l'instar de ce qui s'est fait au gouvernement du Québec, créer un comité de réduction de la bureaucratie spécifiquement dédié aux commerces;
- b) Simplifier les relations entre les commerçants et l'administration municipale, en offrant un comptoir de services unique aux entreprises dans chaque arrondissement, en créant un service téléphonique de type «311-entreprises», et en permettant l'obtention de certains permis en ligne.

Engagement 4.10 : Adopter des mesures de soutien et un régime fiscal plus équitable pour les petits commerces et les commerces de proximité

- a) Ajuster les taux de taxation selon l'activité commerciale et l'emplacement de l'établissement, ainsi que des mesures de type «Robin des Bois» (comme à Québec) afin de répartir le fardeau fiscal plus équitablement entre les grandes surfaces et les commerces sur les artères commerciales;
- b) Permettre l'étalement des versements de la taxe pour les petits commerces;
- c) Assurer l'abordabilité des locaux commerciaux et mettre en place un programme d'aide pour inciter les commerçants à devenir propriétaires de leur local;

- d) Adopter un schéma d'aménagement commercial afin d'assurer une offre diversifiée de commerces de proximité et de limiter l'étalement commercial.

Engagement 4.11 : Investir de façon cohérente dans l'espace public des secteurs et pôles commerciaux

- a) Créer des places publiques et des lieux de détente propres sur les artères commerciales avec toilettes publiques, fontaines et œuvres d'art ;
- b) En collaboration avec le Bureau du design de la Ville, développer un mobilier urbain « signature » pour chaque pôle commercial ;
- c) Revoir le système de collecte des déchets afin de mettre fin aux amoncellements de déchets ;
- d) Permettre et encadrer l'animation du domaine public.

Engagement 4.12 : Créer une homologation pour les produits fabriqués à Montréal

- a) Créer une marque de commerce forte afin de faire de Montréal un leader mondial du commerce local et d'informer la population et les visiteurs de l'authenticité des produits ;
- b) Valoriser les artisans montréalais et le talent des créateurs locaux, en particulier l'industrie locale du textile et de la mode.

Engagement 4.13 : Créer de nouveaux marchés publics et les intégrer à l'offre commerciale existante

- a) Développer de nouveaux marchés publics à proximité des artères commerciales afin d'en maximiser les retombées économiques ;
- b) Utiliser les marchés publics comme incubateurs de commerces indépendants ;
- c) Favoriser la vente de produits locaux ;
- d) Revoir le mode de gouvernance des marchés publics afin d'y inclure les citoyens et les instances publiques.

Engagement 4.14 : Adopter une Charte montréalaise de la vie nocturne

- a) Nommer un « Responsable de la vie nocturne »;
- b) Favoriser la multiplication des lieux de diffusion, l'épanouissement de l'industrie culturelle et le « nightlife » montréalais;
- c) Assurer une saine cohabitation entre les résidents et les établissements en adoptant des règlements sur le bruit adaptés à la réalité urbaine et en établissant des normes d'insonorisation;
- d) Demander au gouvernement du Québec de moderniser la Loi sur les permis d'alcool;
- e) Étudier les besoins des travailleurs avec des horaires atypiques et modifier certains services en fonction de ceux-ci, en augmentant par exemple l'offre de transport collectif la nuit pour mieux desservir cette frange de la population.

Engagement 4.15 : Assurer un meilleur entretien des immeubles commerciaux

- a) Établir des normes d'entretien et de salubrité pour les immeubles commerciaux, particulièrement entre les locations, afin de lutter contre leur décrépidité et leur vétusté;
- b) Créer un registre des locaux commerciaux vacants;
- c) Encourager l'usage transitoire des locaux et immeubles commerciaux vacants.

Engagement 4.16 : Suivre et rendre publics les indicateurs de développement commercial

- a) Étudier le comportement des consommateurs (achalandage, provenance, pouvoir d'achat, moyen de transport, etc.) et leurs perceptions;
- b) Suivre l'évolution de l'offre, du taux d'inoccupation et du chiffre d'affaire des commerces;
- c) Analyser la valeur locative des locaux commerciaux selon le secteur et le type de commerce.

5. Vie démocratique et citoyenne

DÉMOCRATIE

Engagement 5.1 : Améliorer les services aux citoyens en instaurant une nouvelle culture d'imputabilité et de responsabilité chez les élus et les hauts fonctionnaires, tant des arrondissements que de la ville-centre

- a) Appliquer le principe de subsidiarité, à savoir, s'assurer que la prestation de chaque service aux citoyens soit faite par le palier qui est le plus près du citoyen tout en ayant la capacité de le faire efficacement;
- b) Mettre fin à la culture du « renvoi de la balle » de la ville-centre aux arrondissements et vice-versa, quand il s'agit de services aux citoyens;
- c) Favoriser et encourager la coopération entre les arrondissements, voire la mise en commun de services entre arrondissements lorsque c'est bénéfique pour les citoyens.

Engagement 5.2 : Maintenir des instances démocratiques de proximité

- a) Respecter les instances démocratiques locales que sont les conseils d'arrondissements;
- b) Respecter la volonté des Montréalais quant à toute éventuelle modification à la gouvernance ou au cadre électoral montréalais;
- c) Exiger que le gouvernement du Québec corrige l'iniquité que subissent les citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie, qui n'élisent ni leur maire d'arrondissement ni les conseillers associés;
- d) Valoriser les mécanismes d'expression démocratique ou de contestation citoyenne des projets de développement ou de changement de zonage, de petite et grande envergure.

Engagement 5.3 : Valoriser le rôle des commissions permanentes de l'Hôtel de ville

- a) Transférer certaines responsabilités actuelles du comité exécutif aux commissions permanentes du conseil;

- b) Assurer une représentation équitable des différents partis politiques au sein des commissions;
- c) Augmenter la transparence des débats au sein des commissions permanentes, notamment par la webdiffusion et l'augmentation du nombre de séances publiques, particulièrement pour la Commission sur la sécurité publique.

Engagement 5.4 Rendre les données et les débats publics

- a) Poursuivre et accélérer le déploiement de la webdiffusion des instances démocratiques centrales et d'arrondissement;
- b) Poursuivre et accélérer le partage des données de la Ville.

Engagement 5.5 : Élargir le statut d'électeur

A l'instar de plusieurs villes du monde, étudier la possibilité d'élargir le statut d'électeur admissible à voter lors d'élections municipales à Montréal à toute personne ayant le statut de résident permanent ou de réfugié au Canada et pouvant prouver qu'elle habite Montréal depuis au moins 12 mois.

Engagement 5.6 : Assurer la présence de Montréal à l'international

Poursuivre la participation et l'implication de la Ville au sein des divers réseaux internationaux : développement économique et social, environnement, ONG, culture et patrimoine, sports, organismes de l'ONU, etc.

GESTION MUNICIPALE

Engagement 5.7 : Plafonner les hausses de taxes foncières des propriétaires occupants à la seule inflation

Réaliser le programme de Projet Montréal sans hausser les comptes de taxes foncières générales au-delà du taux d'inflation.

Engagement 5.8 : Réduire la pression fiscale sur les propriétaires et locataires montréalais

- a) Dégager une marge de manœuvre financière pour la Ville par une meilleure gestion et une meilleure priorisation des dépenses de l'administration et des investissements. Toujours prioriser en mettant les services aux citoyens au cœur des décisions de l'administration montréalaise ;
- b) Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de récupérer une portion de la taxe de vente du Québec (TVQ) dépensée sur le territoire montréalais ;
- c) Mettre en œuvre des mesures de taxation plus équitables que celles en place actuellement et qui favoriseront un développement économique durable de la Ville ;
- d) À plus long terme, réformer en profondeur la fiscalité montréalaise afin d'éviter de pénaliser les « bons » propriétaires et de récompenser les comportements désirables ;
- e) Appliquer la notion de « taxe équitable » dans l'impôt foncier afin de donner un répit aux petits propriétaires (tant résidentiels que commerciaux) qui prennent soin de leur propriété.

Engagement 5.9 : Faire de la Ville un employeur exemplaire

- a) Atteindre la parité entre les femmes et les hommes au sein des employés de la Ville, en termes de nombre, mais aussi en termes de catégories d'emplois, de permanence et de niveau hiérarchique. Se doter des programmes nécessaires pour y arriver ;
- b) Atteindre une représentativité ethnoculturelle à l'image de la société montréalaise ;
- c) Adopter des programmes de formation continue et revoir les critères de promotion à l'intérieur de l'administration municipale afin de favoriser la progression des personnes issues de groupes sous représentés aux postes de direction ;
- d) Se doter d'une politique de conciliation famille-travail pour tous les employés ;
- e) Favoriser l'expertise interne et le travail en régie pour les travaux publics à forte valeur ajoutée.

Engagement 5.10 : Revoir le mode d'attribution des contrats de la Ville

Réformer radicalement le mode d'allocation des contrats en définissant entre autres des critères de qualification exigeants pour les entreprises. Parmi ces critères, on pourrait retrouver des concours de design, une évaluation de la qualité des prestations passées des firmes, leurs réalisations, leur engagement social, leurs politiques de développement durable et leurs codes d'éthique.

Engagement 5.11 : Utiliser le pouvoir d'achat de la Ville et des arrondissements pour soutenir l'économie locale

- a) Favoriser les entreprises domiciliées sur le territoire montréalais en utilisant le puissant levier économique qui se trouve entre les mains de la Ville de Montréal et des arrondissements pour soutenir l'économie locale ;
- b) Fractionner les appels d'offres, lorsque possible légalement, afin de favoriser la participation des petites et moyennes entreprises ;
- c) Faire davantage appel aux nombreux travailleurs autonomes qui habitent Montréal. Ceux-ci pourraient être appelés à combler des besoins temporaires de main-d'œuvre professionnelle ou à fournir des services de moindre envergure.

INCLUSION

Engagement 5.12 : Valoriser la richesse de la diversité montréalaise et la création de liens au sein de cette diversité

- a) Organiser des campagnes de sensibilisation afin de valoriser la diversité à Montréal et contrer le racisme et l'islamophobie ;
- b) Développer et soutenir les événements valorisant la richesse de la diversité montréalaise et permettant de créer des liens au sein de cette diversité. Le rappel de l'apport historique de l'immigration dans les différents quartiers est un moyen à utiliser, considérant notamment que 47 % des résidents de l'agglomération ont au moins un parent né à l'extérieur du pays ;
- c) Encourager chaque communauté à prendre physiquement et symboliquement sa place en marquant de son empreinte le paysage montréalais autant que la vie publique montréalaise ;

- d) Travailler à créer, en partenariat avec les paliers de gouvernement supérieur, un Musée de l'immigration à Montréal à vocation pédagogique, culturelle et sociale d'échelle internationale, rappelant à tous l'identité de Montréal, cité interculturelle;
- e) Développer une approche sensible et locale de l'encadrement des lieux de culte à partir de l'expérience des arrondissements, en affirmant le droit pour chacun de pratiquer sa religion et en encadrant les lieux de culte selon les responsabilités de la Ville (stationnement, dynamisme des artères commerciales, gestion des déchets etc.);
- f) Reconnaître le statut unique de la population autochtone et établir un Bureau municipal des affaires autochtones, qui serait préférentiellement dirigé par une personne issue de cette communauté.

Engagement 5.13 : Produire un plan d'action pour la Politique de développement social de la Ville en y investissant réellement pour lutter contre la pauvreté et renforcer la cohésion sociale au sein des diversités

- a) S'engager à suivre, soutenir et évaluer les avancées du Conseil en Politique Alimentaire (CPA), dont l'objectif est de permettre l'accès à une saine alimentation à tous les Montréalais en luttant contre les déserts alimentaires d'ici 2025;
- b) Faire des représentations auprès des paliers de gouvernement supérieur sur l'importance des besoins de Montréal en termes de développement social, notamment dans le cadre du financement en subsidiarité;
- c) Soutenir et reconnaître les démarches de concertation dans les différents quartiers;
- d) Mettre en œuvre le tarif social en transport en commun.

Engagement 5.14 : Faire l'analyse des politiques publiques, des projets et des services offerts par la Ville selon l'analyse différenciée selon les sexes.

Conformément à la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les sexes, intégrer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) à l'ensemble des politiques, programmes et projets de la Ville, afin de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourraient avoir ces politiques, de manière intersectionnelle.

Engagement 5.15 : Adopter une approche adaptée aux réalités multiples de l'itinérance

- a) Renforcer les réseaux d'aide locaux à l'échelle de toute la ville, en maximisant le recours aux ressources publiques et communautaires ainsi qu'en comblant au besoin les lacunes territoriales, notamment en vue d'améliorer les actions en prévention de l'itinérance chronique ;
- b) Favoriser la solidarité dans chaque quartier en mettant sur pied une carte interactive qui reconnaît et diffuse les initiatives d'entraide provenant d'entreprises, de commerces et de groupes citoyens ;
- c) Développer le service 211 et en faire la promotion pour que, devant les besoins sociaux liés à l'itinérance, on favorise autant que possible une réponse sociale plutôt qu'une intervention policière ;
- d) Assurer une formation policière adaptée aux réalités de l'itinérance auprès de tous les agents du SPVM et de la STM, pour éviter leur judiciarisation et prévenir les interventions physiques ou létales ;
- e) Exiger du SPVM qu'il produise un bilan biennuel en matière de profilage social et racial et qu'il soit déposé à la Commission de la sécurité publique et au conseil de ville ;
- f) Réserver à des personnes en itinérance, ou à risque, un total de 3000 nouvelles unités de logement social sur 10 ans ;
- g) Assurer un recensement exhaustif du parc de maisons de chambre dans tous les arrondissements concernés, ainsi qu'un monitoring dynamique, en vue d'assurer leur préservation ;
- h) Multiplier les contrats de travail à valeur de réinsertion socioprofessionnelle rémunérés à 15 \$/heure ;
- i) Mettre en œuvre un programme pilote, en partenariat avec les organismes spécialisés et les groupes syndicaux concernés, qui favorisera l'embauche par la Ville de personnes provenant de parcours d'insertion professionnelle ;
- j) Réaliser des aménagements réfléchis pour être inclusifs et honorer le principe de « droit de cité » dans tous les projets urbains (droit de circuler dans l'espace public, d'occuper une place dans la ville, d'être visible dans le paysage urbain, de prendre la parole) ;
- k) Exercer un leadership fort auprès des autres paliers de gouvernement afin que Montréal dispose en tout temps de ressources à la hauteur des besoins.

5.16 : Réconciliation avec les Autochtones

Proposition à venir

Procès-verbal du congrès de janvier 2016

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160123-1		Élection de la présidence et du secrétariat d'assemblée Présidente d'assemblée : Sophie Deleuil-Millette Secrétaire d'assemblée : Marie Léger-St-Jean (Conseil de direction)	Secondée par Christine Gosselin						Adoptée à l'unanimité
C160123-2		Élection de la présidence et du secrétariat d'élection Président d'élection : Francis Côté Secrétaire d'élection : Marie Depelteau-Paquette (Conseil de direction)	Secondée par Jimmy Zoubris						Adoptée à l'unanimité
C160123-3		Adoption des règles de procédure (Conseil de direction)	Secondée par Nathan Dratler Jason Prince souligne son opposition au fait que les amendements ne soient pas acceptés sur le plancher						Adoptée à l'unanimité
C160123-4		Adoption de l'ordre du jour (Suzie Miron)	Secondée par Éric Daoust						Adoptée à l'unanimité
C160123-5		Adoption du procès-verbal du Congrès extraordinaire du 18 janvier 2015 (Louise Mainville – PMR)	Secondée par Nathan Dratler						Adoptée à l'unanimité
		Période de questions des membres							
C160123-6	111-4	RETIRER le préambule (Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension) RETIRER l'article 111-4 (Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension)	Présentée par Éric Daoust Theodros Wolde (LaSalle) : la référence au fondateur est liée à l'histoire du parti, renie-t-on notre histoire? Michel Camus : les statuts ne sont pas l'endroit pour souligner l'histoire Michel Dufresne (SO) : souligne la présence du mot « exode » dans le préambule Le vote est demandé						Adoptée à majorité des 2/3
C160123-7	111-1	AJOUTER une information complémentaire à l'article : Le nom du parti politique municipal, constitué le 28 mai 2004 conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec et dont les statuts sont précisés ci-après, est Projet Montréal. (Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension)	Présentée par Éric Daoust						Adoptée à l'unanimité
C160123-8	111-3	AJOUTER une information complémentaire à l'article : Projet Montréal a adopté ces statuts au Congrès de juin 2005 et les a amendés aux Congrès de février 2007, mai 2009, août 2011, mai 2013 et janvier 2015. (Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension)	Présentée par Éric Daoust						Adoptée à l'unanimité
C160123-9	111-7	AJOUTER un article : En plus de ses activités à caractère politique, le parti peut organiser des activités à caractère social, culturel, sportif, humanitaire, ou tout autre supportant la démonstration de son projet de vie urbaine montréalaise. (Rosemont-La Petite-Patrie)	Présentée par Jacques Landry (RPP)						Adoptée à l'unanimité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160123-10	112-1b	AJOUTER une information complémentaire à l'article : Pour ce faire, il met de l'avant une vision urbanistique, sociale et économique innovante, à l'affût des bonnes pratiques, centrée sur le développement durable, la démocratie, la saine gestion et la transparence. (Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension)	Présentée par Robert Prévost						Adoptée à l'unanimité
C160123-11	112-1	REPLACER l'article par : a) Projet Montréal propose à la population montréalaise une façon de vivre différente en ville, centrée sur le développement durable, la saine gestion, la démocratie et la qualité de vie des citoyens. Projet Montréal souhaite que Montréal redevienne une métropole qui fera la fierté des Montréalais, à l'avant-garde en matière d'urbanisme, de culture, d'économie et de transport. (Conseil de direction)	Alex Norris : dans l'option b, on exprime un attachement à la diversité et à la richesse de chaque quartier, ce qui est souhaitable Theodros Wolde (LaSalle) : tout ce qui a besoin d'être dit est exprimé dans l'option a						Rejetée à majorité
C160123-12	112-1	REPLACER l'article par : b) Projet Montréal propose à la population montréalaise une façon de vivre en ville à échelle humaine, respectueuse de sa diversité ainsi que de l'identité et de la richesse propre à chacun de ses quartiers. Le parti met de l'avant une vision urbanistique, sociale et économique innovante, centrée sur le développement durable, la démocratie, la saine gestion et la transparence. Le parti vise une meilleure qualité de vie pour toutes et tous. (Conseil de direction)		RETIRER le mot « meilleure » dans la première phrase de la proposition b RETIRER la phrase « Projet Montréal souhaite que Montréal redevienne une métropole faisant la fierté de ses citoyennes et de ses citoyens. » de la proposition b Proposé par Barbara Maass (AC) Michel Camus : il faut maintenir le mot « métropole » Alex Norris : pour le maintien de « meilleure » parce que ce mot souligne la transformation Émilie Thuillier : il faut éliminer la redondance du mot « meilleure », et la fierté de la métropole a été récupérée par Coderre	Scission de l'amendement : Karine Tremblay	1 ^{er} amendement 54 19 8			1 ^{er} amendement Adopté à majorité 2 ^e amendement Adopté à majorité Résolution Adoptée à la majorité des 2/3
C160123-13	113-2	AJOUTER une information complémentaire à l'article : Le parti accueille ses membres sans distinction de sexe, d'âge (16 ans), d'origine, de religion... (Rosemont–La Petite-Patrie)	Présentée par Jacques Landry (RPP) Miguel Chehuan : certaines choses n'ont pas à être précisées dans les statuts Michel Camus : bis Jacques Landry : on veut éviter à la personne qui lit les statuts d'avoir également à lire la loi	Reformuler pour plus de clarté Proposé par Nicolas Cermikan VSMPE Intégré					Rejetée à majorité
C160123-14	113-2 et 113-3	REPLACER les articles par : 113-2 Le parti accueille ses membres sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de religion, d'orientation sexuelle, d'affiliation politique et de limitations fonctionnelles. Il vise, autour d'un programme commun, une plus grande démocratisation de la vie municipale, une meilleure qualité de vie au sein des quartiers, un mieux-être social, économique et culturel. Il vise également la santé de la population et l'intégrité de l'environnement. 113-3 Le parti promeut une représentation équitable des femmes et des hommes en politique municipale en visant la parité, et ce, à tous les niveaux. 113-4 Le parti veille à ce que ses instances et les candidatures qu'il présente aux élections soient représentatives de la diversité montréalaise. (Conseil de direction)	Éric Daoust : la parité doit constamment être promue Theodros Wolde (LaSalle) : « d'origine » est un terme vague, il faudrait peut-être amender; contre la discrimination positive Marie Depelteau-Paquette : la parité revient à plusieurs endroits dans les statuts, le terme « d'origine » est délibérément vague	INVERSER 113-3 et 113-4 Proposé par Rachel Sarazin AJOUTER « et de limitations fonctionnelles » à la fin de la première phrase de 113-2 Proposé par Catherine Lavarelle		1 ^{er} amendement 40 23 19			1 ^{er} amendement Adopté à majorité 2 ^e amendement Adopté à majorité Résolution Adoptée à l'unanimité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160123-15	113-5	RETIRER l'article (Conseil de direction)	Présentée par Marie Depelteau-Paquette						Adoptée à l'unanimité
C160123-16	113-6	AJOUTER une information complémentaire à l'article : Le parti reconnaît le droit à la dissidence et à la critique respectueuse d'autrui, dans le respect des présents statuts et du cadre de gouvernance. (Conseil de direction)							Adoptée à l'unanimité
C160123-17	113-7	RETIRER l'article (Conseil de direction)							Adoptée à l'unanimité
C160123-18	114-11	AJOUTER des informations complémentaires à l'article : «Instances» : terme incluant le Congrès, le Conseil général, le Conseil de direction, le comité exécutif, les associations locales, les conseils locaux, le caucus des élus et la Commission de conciliation. (Villayer – Saint-Michel – Parc-Extension)	Présentée par Robert Prévost Dimitri (MHM) : est-ce que les comités thématiques font partie des instances? Marie Depelteau-Paquette : non, il ne s'agit pas d'instances décisionnelles						Adoptée à l'unanimité
C160123-19	114-2	AJOUTER des informations complémentaires à l'article : «Sympathisant» : personne qui désire soutenir PM sans toutefois vouloir ou pouvoir en devenir membre. (Rosemont-La Petite-Patrie)	Présentée par Jacques Landry (RPP) Le vote est demandé						Adoptée à majorité
C160123-20	114	REPLACER les articles 114 par : 114-1 «Parti» : Projet Montréal, ses instances, sa direction ainsi que les personnes mandatées pour agir en son nom. 114-2 «Membre» : une personne qui est membre en règle du parti. «Sympathisant» : personne qui désire soutenir PM sans toutefois vouloir ou pouvoir en devenir membre. 114-3 «Loi» : la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et les autres lois applicables. 114-4 «Montréal» : le territoire déterminé par la Loi comme étant la Ville de Montréal. 114-5 «Unité électorale» : un district, un arrondissement ou toute autre entité semblable définie par la Loi. 114-6 «Jour» : tout jour civil. 114-7 «Majorité» : au moins 50% + 1 des voix des personnes habilitées à voter, sauf indication contraire. Dans tous les cas, les abstentions ne sont pas prises en compte dans le calcul de la majorité. 114-8 «Statuts» : les présents statuts. 114-9 «Règlements» : règles de fonctionnement des instances telles que définies par les présents statuts. 114-10 «Cadre de gouvernance» : document annexé aux présents statuts régissant les attentes du parti envers le comportement des employés, membres et militants. 114-11 «Instances» : terme incluant le Congrès, le conseil général, le conseil de direction, le comité exécutif, les associations locales, les conseils locaux, le caucus des élus et la Commission de conciliation. (Conseil de direction)							Adoptée à majorité des 2/3

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160123-21	121-4 et 121-5	FUSIONNER les articles 121-4 et 121-5 : 121-4 - Lors de son adhésion au parti, le membre est informé par le parti de son statut de membre. La date d'échéance de son adhésion lui est signifiée à cette occasion. Dans les trois cent soixante-cinq (365) jours qui suivent la date d'échéance de sa carte, un membre retrouve ses prérogatives de membre sans discontinuité dès le moment où il signe le renouvellement de son adhésion et fait parvenir sa cotisation au secrétariat du parti. (Conseil de direction)							Adoptée à l'unanimité
C160123-22	121-6	REPLACER l'article par : Le conseil de direction est libre d'adopter la cotisation annuelle et des formules d'adhésion pluriannuelles dans le respect de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. (Conseil de direction)	Présentée par Michel Camus						Adoptée à l'unanimité
C160123-23	122-4	RETIRER l'article (Conseil de direction)	Theodros Wolde (LaSalle) : demande des explications Marie Depelteau-Paquette : la précision a été déplacée dans la section sur la Commission de conciliation						Adoptée à l'unanimité
C160123-24	123-1	REPLACER l'article par : Le secrétariat du parti a la garde de la liste des membres. Tout membre d'un conseil local peut consulter la liste des membres de son association. Seule la liste des membres tenue à jour par le secrétariat est officielle. (Conseil de direction)							Adoptée à l'unanimité
C160123-25	123-2	REPLACER « requis » par « reçu » (Conseil de direction)							Adoptée à l'unanimité
C160123-26	211-2	REPLACER l'article par : « Le Congrès se réunit tous les deux ans et l'une de ces réunions doit être au cours de l'année électorale. La détermination des dates des congrès relève du conseil de direction. » (Conseil de direction)	Le vote est demandé						Adoptée à majorité des 2/3
C160123-27	211-3	REPLACER l'article par : Le Congrès détermine les objectifs fondamentaux du parti. Le Congrès a les responsabilités suivantes : dispose des résolutions soumises et détermine leur ordre de priorité; adopte ou modifie le programme du parti; établit les lignes générales d'action du parti; procède aux élections et aux nominations qui sont de son ressort; reçoit les rapports du conseil de direction sur l'administration et le déroulement des activités du parti depuis le précédent Congrès; est seul habilité à entériner une fusion avec une ou plusieurs autres formations politiques municipales; prend les décisions appropriées sur toute question inscrite régulièrement à l'ordre du jour. (Conseil de direction)	France St-Jean (PMR) : est-ce que les responsabilités retirées se retrouvent ailleurs? Marie Depelteau-Paquette : elles ont été ajoutées au conseil général et au conseil de direction						Adoptée à l'unanimité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160123-28	212-5	RETIRER l'article (Conseil de direction)	<p>Présentée par Michel Camus</p> <p>Joël Vaudeville (MHM) : y a-t-il tout de même une façon accélérée d'amener une proposition à l'attention du congrès? Michel Camus : c'est le conseil de direction qui détient les pouvoirs du Congrès entre les congrès William (SL) : si c'est urgent, c'est une décision que les membres devraient prendre Jacques Landry : les propositions d'urgence portent flanc au paquetage de salle Sheryl Lessing : est-ce que ce retrait signifie qu'on ne pourrait pas traiter d'un événement très important qui s'est produit la veille d'un congrès? Michel Camus : non, il suffit de faire valoir le caractère exceptionnel à la présidence Nicolas Jourdain (RPP) : s'il y a moyen d'écrire une proposition sur le fly, aussi bien l'écrire dans les règlements Claude Duguay (CDN-NDG) : il y a toujours moyen de contacter le conseil de direction pour lui demander de l'ajouter à l'ordre du jour</p>			37	20	18	Rejetée (pas de majorité des 2/3)
C160123-29	221-2	REPLACER l'article par : Le Conseil général se réunit au moins : deux (2) fois dans l'année suivant une élection, une (1) fois dans la seconde année du mandat électoral, deux (2) fois lors de l'an trois (3) d'un mandat électoral et n'a pas à être tenu lors de l'année électorale. Ces instances seront tenues aux dates fixées par le conseil de direction. (Conseil de direction)	Présentée par Marie Depelteau-Paquette						Adoptée à l'unanimité
C160123-30	221-3	RETIRER l'article (Conseil de direction)	Présentée par Marie Depelteau-Paquette						Adoptée à l'unanimité
C160123-31	221-4	REPLACER l'article par : Le conseil général a les responsabilités suivantes : a. comble les postes vacants au conseil de direction jusqu'à la tenue du prochain Congrès; b. reçoit les rapports d'activité du conseil de direction et du conseil des élus; c. peut agir comme instance d'appel des décisions du conseil de direction. À ce titre, il peut renverser toute décision prise par celui-ci; d. adopte le budget annuel du parti, les objectifs des campagnes de financement, ainsi que le budget électoral, conformément aux dispositions des présents statuts; e. adopte des orientations afin de guider l'action des élus et des élus; f. prend acte du plan d'action annuel du parti et, plus particulièrement, de l'application des stratégies locales qui en découlent en recevant le rapport de ses représentants au conseil de direction; g. peut former tout comité qu'il juge utile, en déterminer le mandat, en fixer les échéances et en nommer les membres, le tout conformément aux statuts; h. s'acquiesce des mandats qui lui sont confiés par le Congrès; i. tranche tout débat entre associations locales qui n'a pas été tranché par le conseil de direction; j. adopte ses propres règles de fonctionnement. (Conseil de direction)	Présentée par Michel Camus et Marie Depelteau-Paquette						Adoptée à l'unanimité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160123-32	221-1b	REPLACER l'article par : les délégations des associations locales accréditées, composées de la personne assumant la coordination, d'autant de représentants que de postes électifs siégeant au conseil municipal (ex : PMR – 4, RPP – 5, Verdun – 3, etc.), et d'un représentant par tranche de cent (100) membres en règle, au-delà de cent (100) membres. La liste des membres est arrêtée par le secrétariat du parti trente (30) jours avant la date du conseil général. Les associations locales doivent transmettre la composition de leur délégation quinze (15) jours avant la tenue du conseil général.	Présentée par Pasquale Lo Mascolo (RPP) Éric Daoust : ça double le nombre de déléguées et délégués Marie Depelteau-Paquette : ça ne change pas le nombre de déléguées et délégués, ça ne fait que changer la formule d'allocation des déléguées et délégués Christine Gosselin : il faudrait aussi que la formule tienne compte du nombre de membres Joël Vaudeville (MHM) : donc les arrondissements de villes défusionnaires perdent des déléguées et délégués? François Limoges : le nombre de districts électoraux ne représente pas la population, ne reportons pas cette aberration dans nos instances Le vote est demandé						Adoptée à majorité des 2/3
C160123-32b	222-1	AJOUTER un alinéa : La délégation de l'Association jeunesse, composée de la personne assumant la coordination et d'un représentant par tranche de cent (100) membres en règle, au-delà de cent (100) membres. La liste des membres est arrêtée par le secrétariat du parti trente (30) jours avant la date du Conseil général. L'Association jeunesse doit transmettre la composition de sa délégation quinze (15) jours avant la tenue du Conseil général. (Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce)	Jimmy Gutman (CDN-NDG) : Les membres derrière cette proposition ne sont pas là pour venir la défendre. Malcolm Lewis-Richmond (CDN-NDG) : Nous avons accepté de parrainer cette proposition mais étant donné qu'ils ne sont pas ici, nous retirons toutes les propositions liées à la création d'une association jeunesse.						Les propositions sont retirées
C160123-33	223-1	REPLACER l'article par : Un Conseil général extraordinaire est convoqué à la demande du conseil de direction ou de quatre (4) conseils locaux. Dans ce dernier cas, la demande doit être adressée par écrit à la présidence du conseil de direction et indiquer les motifs pour lesquels on demande la tenue d'un tel conseil extraordinaire. La réunion doit se tenir dans les trente (30) jours suivants la réception de la demande de convocation. (Conseil de direction)	Présentée par Marie Depelteau-Paquette Theodros Wolde (LaSalle) : on pourrait indiquer « dans un délai raisonnable » Marie Depelteau-Paquette : il n'est pas déraisonnable de donner un échéancier						Adoptée à l'unanimité
C160123-34	231-2	REPLACER « offre ses conseils » par « donne des orientations » dans la proposition du conseil de direction (ci-dessous) (Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension)	Présentée Robert Prévost						Adoptée à l'unanimité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160123-35	231-2	<p>REPLACER l'article par : Le conseil de direction a les pouvoirs et les responsabilités suivants :</p> <p>a. veille à ce que les instances du parti appliquent les décisions adoptées par le parti, notamment le programme et les positions politiques;</p> <p>b. veille à ce que les membres et les instances respectent les présents statuts et le Cadre de gouvernance, avec, au besoin, l'appui de la Commission de conciliation;</p> <p>c. assure l'implantation du parti sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, notamment en soutenant et en accompagnant les associations locales, et en les accréditant conformément aux présents statuts;</p> <p>d. discute des meilleures pratiques à adopter pour assurer l'efficacité des diverses instances du parti et le succès des activités organisées;</p> <p>e. détermine une méthode de mobilisation pour les événements qui exigent la participation du plus grand nombre de membres possibles du parti;</p> <p>f. voit à ce que les décisions du Congrès soient exécutées, à ce que le programme et les statuts soient appliqués et à ce que le plan d'action soit respecté;</p> <p>g. voit à ce que l'information sur les activités du parti circule le plus complètement, le plus librement et le plus rapidement possible entre les membres et les instances, ainsi que dans la population en général;</p> <p>h. détermine les modalités d'élection à la chefferie, qui devient le candidat à la mairie de Montréal, et donne des orientations pour l'organisation de la campagne du parti;</p> <p>i. prend les dispositions requises pour l'organisation des grands rendez-vous du parti, notamment de ses instances, ainsi que des élections partielles, conformément à l'article 413-1 des présents statuts;</p> <p>j. prépare, chaque année, un plan d'action détaillé pour le parti qui est soumis au conseil général conformément aux dispositions des présents statuts et assure son suivi et sa réalisation;</p> <p>k. travaille en étroite collaboration avec les associations locales, notamment grâce aux quatre (4) représentants des membres;</p> <p>l. procède à la nomination du personnel de direction du parti;</p> <p>m. entérine l'embauche du personnel du parti, adopte ses mandats ainsi que la politique de rémunération et de conditions de travail;</p> <p>n. adopte les prévisions budgétaires du parti afin de les présenter au conseil général;</p> <p>o. nomme la personne responsable de la vérification des finances du parti;</p> <p>p. remplit les mandats qui peuvent lui être confiés par le Congrès ou le conseil général. (Conseil de direction)</p>	<p>Présentée par Michel Camus Présentée par Éric Daoust</p> <p>Marie Depelteau-Paquette : les secteurs géographiques sont basés sur une décision administrative Pasquale Lo Mascolo (RPP) : les élu-e-s du conseil de direction provenant des ALA représentent tous les membres, pas uniquement ceux de leur territoire Robert Prévost : l'idée est de forcer le conseil de direction à ne pas provenir de la ligne orange branche est Alex Norris : l'amendement empêcherait des candidatures de qualité au conseil de direction Karine Tremblay : volonté noble, mais ce n'est pas le bon moyen Émilie Thuillier : la sensibilité des autres secteurs géographiques peut exister chez d'autres personnes au comité de direction qui ne représentent pas les ALA Présentée par Christine Gosselin</p> <p>Suzie Miron : la diversité des origines sera représentée dans l'un des 3 sièges désignés et à la vice-présidence «organisation» Nathalie Goulet : les 3 sièges réservés au conseil de direction permettront d'avoir des plans de recrutement pour chacun des sous-groupes Theodros Wolde : contre les 3 sièges désignés parce qu'ils ne font pas suffisamment de place aux minorités linguistiques et ethniques Karine Tremblay : les sièges désignés sont une façon de passer du principe à l'avancement concret Mathieu Séguin : le libellé de la personne représentante de la diversité montréalaise donne une définition trop large Projet Montréal est déjà jeune, pourquoi un représentant jeune 18-25 ans? Pasquale Lo Mascolo (RPP) : Projet Montréal est un parti majoritairement blanc, francophone, 25-45 ans, il faut avoir minimalement ces représentants, et viser plus Theodros Wolde (LaSalle) : pourquoi ne pas faire varier les enjeux représentés par les 3 sièges désignés? Valérie Plante : les enjeux importants sont clairs Nathalie Goulet : il y aura beaucoup d'autodétermination pour le représentant de la diversité montréalaise Suzie Miron : la vice-présidence de la commission de la citoyenneté était trop lourde pour une seule personne Lilia Lopez (PMR) : la problématique pour la diversité montréalaise est extrêmement large, donc elle donne peu de place à l'enjeu des communautés visibles Émilie Thuillier : appuie la troisième option, car elle est la plus complète qui soit faisable Theodros Wolde (LaSalle) : contre l'obligation de choisir une personne en fonction de son sexe Tristan Bougie (RPP) : la volonté de tendre vers la parité est déjà présente dans les statuts, elle est donc non négociable Karine Tremblay : on soupçonne l'incompétence des femmes lorsqu'on parle de leur réserver un siège, mais on ne présume jamais de l'incompétence des hommes</p>						Adoptée à l'unanimité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160123-36	232-1	REPLACER «issus d'autant d'arrondissements – les représentants devront se partager les 19 arrondissements» par «provenant respectivement des quatre (4) secteurs géographiques déterminés par le parti» (Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension)							Rejetée (pas de majorité)
C160123-37	232-1	REPLACER l'article par : Le conseil de direction compte treize (13) membres : a. la chefferie – est le principal porte-parole du parti; b. la présidence – coordonne les activités du parti. Plus particulièrement, la présidence : (i) est le principal responsable de la cohésion entre les instances du parti; (ii) interprète les statuts et règlements du parti et veille à leur respect. Ses décisions en la matière sont exécutoires, sous réserve des dispositions des statuts en matière d'appel; (iii) est responsable d'assurer la cohérence du discours du parti en fonction des règles directrices établies; c. la vice-présidence «politique» – voit, avec le président, à maintenir le lien entre les membres et les différentes instances, dont le caucus, afin d'en permettre la cohésion et la cohérence avec le programme. Plus particulièrement, il : (i) veille à l'intégrité de l'image du parti et s'assure que les stratégies adoptées soient en concordance avec les orientations des instances et le programme du parti et ce, en collaboration avec la vice-présidence responsable du développement des tactiques organisationnelles (ii) est responsable de la révision périodique du programme du parti, de contribuer à développer l'expertise technique requise pour répondre aux problématiques et assure une mission de conseil politique; (iii) assiste, autant que possible, au caucus et remplace la présidence au besoin; d. la vice-présidence «organisation» – voit, en collaboration avec la vice-présidence responsable de l'élaboration des stratégies politiques, à s'assurer de l'animation de la vie interne du parti. Plus particulièrement, il : (i) s'assure du dynamisme du parti, notamment des campagnes de mobilisation, des comités de travail et de la tenue d'événements tant pour les membres que pour le grand public; (ii) voit à ce que des outils permettant le développement de l'expertise soient mis en place et s'assure que cette expertise puisse être partagée; e. le secrétariat-trésorerie (i) veille à ce que soient rédigés des procès-verbaux exacts des délibérations et des décisions des instances du parti; (ii) est responsable de s'assurer que soient présentés au conseil de direction les résultats et états financiers du parti en temps opportuns; (iii) voit à ce que soient préparés les rapports, bilans, budgets et objectifs nécessaires à une saine administration des finances du parti; (iv) s'assure de la tenue et de la probité des campagnes de financement; f. deux (2) représentants du conseil des élus – sont le principal lien entre le conseil des élus et les autres instances du parti (i) À cet effet, soumettent les orientations et les stratégies du caucus au conseil de direction;		REPLACER « quatre (4) » à l'alinéa g par « six (6) » Proposé par Luc Gagnon (Verdun) Secondé par Joël Simard-Ménard Christine Gosselin : Ça a été réfléchi en un tout pour diminuer le nombre de personnes au conseil de direction Jacques Landry : dans la nouvelle proposition, le nombre total de représentant-e-s des membres passe de 6 à 7 (4 représentant-e-s + 3 représentant-e-s désigné-e-s) Suzie Miron : comme il n'y a que 9 ALA, si nous avons 6 représentants d'ALA, il faudra être créatif Philippe (Outremont) : pour l'amendement Miguel Chehuan : les représentants des membres ne viennent pas nécessairement d'ALA Éric Daoust : l'amendement touche au fond, il n'aurait pas dû être recevable Pierre Lessard-Blais : il y a souvent des conflits entre le fonctionnement des ALA et la direction du parti, avec les représentant-e-s des membres soutenant la mobilisation de la base Patrick Hache (LaSalle) : avec la nouvelle proposition, les représentant-e-s deviennent déjà majoritaires (7 sur 13), donc contre l'amendement Nathalie Goulet : les comités femmes et jeunes existent déjà, il faudra former un troisième comité, et statutairement leurs actions seront discutées à chaque réunion Philippe (Outremont) : les 7 ne formeront pas nécessairement un bloc Michel Camus : il ne s'agit pas d'opposer un bloc de la base et un bloc de la direction, mais bien de chercher le compromis le plus efficace Pierre Lessard-Blais : ce n'est pas vrai qu'il y aura 7 représentant-e-s des ALA, les 3 sièges désignés seront occupés avec leur mandat auprès de leur communauté Nathan Dratler (VSMPE) : le comité jeunes appuie l'amendement	Amendement 30	36	11	Amendement Rejeté à majorité Résolution Adoptée à majorité des 2/3	

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
		<p>g. quatre (4) représentants des membres, issus d'autant d'arrondissements – les représentants des membres devront se partager les 19 arrondissements. À cet effet, ils auront le mandat de :</p> <p>(i) s'assurer de la représentation des opinions et idées des citoyens montréalais en conseillant le parti sur les stratégies locales, particulièrement en lien avec les arrondissements sous leur responsabilité;</p> <p>(ii) permettre la représentation des idées des membres et des instances locales;</p> <p>(iii) voir, en collaboration avec la permanence du parti, à ce que des moyens soient mis en place pour permettre de développer le recrutement local et la mobilisation;</p> <p>h. une (1) représentante des femmes – dont le mandat sera de :</p> <p>(i) s'assurer de l'animation et du dynamisme du comité femme;</p> <p>(ii) être responsable de veiller à ce que le principe de parité soit mis en place;</p> <p>i. un (1) représentant des jeunes – dont le candidat est un membre âgé entre 16 et 25 ans et dont le mandat sera de :</p> <p>(i) s'assurer de l'animation et du dynamisme du comité jeune;</p> <p>(ii) être responsable de la mise en place des stratégies pour encourager cette population à participer, tant à la vie de notre parti qu'à l'action citoyenne, incluant le vote;</p> <p>j. un (1) représentant de la diversité montréalaise – dont le candidat est issu d'un groupe dont les besoins particuliers ont un impact sur la ville et l'aménagement du territoire et/ou qui font l'objet d'un besoin démocratique particulier et dont le mandat sera de :</p> <p>(i) s'assurer de la mise en place de stratégies pour représenter la diversité et les communautés montréalaises. (Conseil de direction)</p>							
C160123-38	232-7	<p>REPLACER l'article par :</p> <p>La présidence doit être exercée en alternance par des hommes et des femmes. Lorsque la présidence est exercée par un homme, la vice-présidence « politique » doit être exercée par une femme. (Conseil de direction)</p>							Rejetée (pas de majorité)
C160123-39	232-7	<p>REPLACER l'article par :</p> <p>La présidence doit être exercée en alternance par des hommes et des femmes. Lorsque la présidence est exercée par un homme, au moins une des vice-présidences doit être exercée par une femme; (Conseil de direction)</p>							Adoptée à la majorité des 2/3
C160123-40	232-7	<p>REPLACER l'article par :</p> <p>La présidence doit être exercée en alternance par des hommes et des femmes, tout comme les vice-présidences; (Conseil de direction)</p>							Disposée par C160123-39
C160123-41	232-7	<p>REPLACER l'article par :</p> <p>La présidence doit être exercée en alternance par des hommes et des femmes; (Conseil de direction)</p>							Disposée par C160123-39
C160123-42	232-7	<p>AJOUTER une information à l'article :</p> <p>La règle d'alternance ne s'applique pas pour les postes de président(e) et vice-président(e) lorsqu'ils sont occupés en intérim. (Ville-Marie)</p>	<p>Présentée par Cyrille Giraud</p> <p>Le vote est demandé</p>						Adoptée à la majorité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160123-43	232-7	AJOUTER la phrase suivante : « La présidence pourra être élue pour un maximum de deux mandats consécutifs » (Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension)	Présentée par Éric Daoust Joël Vaudeville : contre la limitation des mandats étant donné qu'ils sont déjà très courts Laurent Richer (RPP) : est-ce que la règle de l'alternance empêche une personne de solliciter un deuxième mandat? Marie Depelteau-Paquette : la règle de l'alternance ne s'applique que lorsqu'une personne quitte son poste Jacques Landry : si un président se représente, seules des femmes pourront se présenter contre lui Émilie Thuillier : force la régénération du parti et pousse l'alternance Jimmy Zoubris : contre le fait de mettre trop de contraintes dans les statuts, il faut permettre les situations extraordinaires Pasquale Lo Mascolo (RPP) : si on est en faveur de la limitation des mandats pour la direction du parti, il faut ouvrir la discussion sur les élu-e-s municipaux du parti			11	35	15	Rejetée
C160123-44	232-7	AJOUTER la mention « et vice versa » à la fin de la seconde phrase (Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension)	Présentée par Éric Daoust Mathieu Séguin : invite à voter pour Joël Vaudeville : invite également à voter pour Michel Camus : contre l'ajout parce qu'il serait souhaitable d'avoir 3 femmes à la direction Mathieu Séguin : la parité combat déjà suffisamment les forces d'inertie de la société Nicolas Jodoin : invite à battre l'amendement parce que l'objectif est que davantage de femmes s'impliquent						Rejetée
C160123-45		Changement d'ordre du jour, option 1 : Poursuivre jusqu'à 17h30, et les propositions qui n'auront pu être traitées sont référées au conseil de direction							Rejetée
Cnathan L		Changement d'ordre du jour, option 2 : Poursuivre jusqu'à 17h30 et reprendre la discussion demain matin							Rejetée
C160123-47		Changement d'ordre du jour, option 3 : Poursuivre jusqu'à 17h30, commencer par les propositions des ALA demain matin, puis poursuivre avec les révisions des statuts et règlements							Adoptée à majorité
C160123-48	241-1 et 242	RETIRER les articles (section 1 au complet) 241-1, (section 2) 242-1 et 242-2 DÉPLACER tous les articles non supprimés du chapitre 4 (242-3, 242-4, 242-5, 242-6, 242-7, 242-8, 242-9, 242-10, 242-11 et 242-12) au chapitre 3 sur le conseil de direction (Rosemont-La Petite-Patrie)	Présentée par Daniel Archambault Nathalie Goulet : ça prend une instance entre les réunions du conseil de direction Nicolas Jourdain : dans certaines associations, le comité exécutif et le conseil d'administration sont les mêmes, et le conseil de direction peut s'auto-organiser Jacques Landry : il est dommage que le comité exécutif n'inclue aucun des 7 représentants des membres Michel Camus : le conseil de direction a jugé nécessaire de créer un comité exécutif						Rejetée (pas de majorité)

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160123-49	241-1	REPLACER l'article par : Le comité exécutif assume les pouvoirs et les responsabilités suivants : a. préside à la bonne marche des activités du parti; b. encadre le travail de la permanence; c. prépare le travail du conseil de direction; d. soumet son plan de travail et ses projets au conseil de direction; e. fait rapport de ses actions au conseil de direction; f. émet des recommandations au conseil de direction quant à l'utilisation des ressources du parti; g. assure la liaison entre le secrétariat et les instances du parti. (Conseil de direction)	Présentée par Marie Depelteau-Paquette						Adoptée à l'unanimité
C160123-50	242-1	REPLACER l'article par : Le comité exécutif du parti est composé des cinq (5) personnes suivantes : a. la chefferie – ou un substitut qu'il nommerait parmi les membres du caucus; b. la présidence; c. les deux (2) vice-présidences; d. le secrétariat-trésorerie. (Conseil de direction)		Ajouter « e. un ou une représentant·e des membres siégeant au conseil de direction. » Proposé par Michel Camus La présidence juge l'amendement irrecevable. Sheryl Lessing en appelle de la décision de la présidence 26 POUR, 22 CONTRE, abstention 15 La décision de la présidence est maintenue.					Adoptée à l'unanimité
C160123-51	242-4	REPLACER l'article par : Au Congrès suivant une élection générale, les membres indiquent, par scrutin, s'ils maintiennent leur confiance envers la chefferie. (Conseil de direction)	Présentée par Suzie Miron						Adoptée à l'unanimité
C160123-52	242-8 à 242-12	RETIRER les articles 242-8 à 242-12 (Conseil de direction)	Présentée par Marie Depelteau-Paquette						Adoptée à l'unanimité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat	
						P	C	A		
C160124-1		Il est proposé que Projet Montréal se donne pour objectif, outre la représentation paritaire, de promouvoir la représentation des personnes issues de l'immigration et des minorités visibles ou présentant une incapacité dans une proportion de 40% des candidatures en 2017 avec une cible à plus long terme de 50%, que cette mesure s'applique équitablement aux femmes et aux hommes et que cet objectif soit inscrit dans les statuts du parti. (Verdun)	Présentée par Diego Creimer (Verdun) Tristan Bougie (RPP) : pourquoi on demande de changer les statuts du parti à ce stade-ci du Congrès, est-ce recevable? La présidence répond que ça peut prendre la forme d'une recommandation, et que ça ne sera effectivement pas un changement aux statuts aujourd'hui Craig Sauvé (Sud-Ouest) : appuie parce que Projet Montréal sera en avance sur la scène politique municipale à ce sujet, étant le seul parti à proposer des engagements clairs à partir de la base Laurence Lavigne Lalonde : difficulté avec le mot «incapacité», et propose un autre mot plus juste. La présidence suggère d'uniformiser en fonction de la proposition d'hier. Christine Paré : appuie, compte tenu que Projet Montréal est un parti progressiste Suzie Miron : appuie et fait le lien avec l'engagement d'hier avec un poste supplémentaire diversité au conseil de direction homme (?) intervient en appui.							Adoptée à l'unanimité
C160124-2		Il est proposé que Projet Montréal développe une stratégie de recrutement paritaire dans les six (6) prochains mois en collaboration avec le comité femmes. (Sud-Ouest)	Présentée par Karine Tremblay (RPP) Catherine Lavarenne (PMR) demande à l'assemblée de féminiser les échanges.							Adoptée à l'unanimité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat	
						P	C	A		
C160124-3		Il est proposé que Projet Montréal recrute 50% de candidates aux prochaines élections et s'assure que les candidates occupent tous les types de postes électifs (i.e. : pas juste des femmes comme conseillère mais aussi mairesse). (Sud-Ouest)	Présentée par Karine Tremblay (RPP) Joël Simard-Ménard : quels moyens nous permettront d'y arriver? Jacques Landry (RPP) appuie. Nathalie Goulet : appui sans réserve, soulignant les 43 % atteints la dernière élection Pierre Lessard-Blais (MHM) : appuie le principe mais répond à Joël Simard-Ménard en demandant de clarifier si c'est seulement un objectif ou s'il y aura des moyens concrets mis en œuvre Marie Plourde (PMR) : suggère de commencer plus tôt (peut-être tout de suite) le recrutement des candidatures, compte tenu qu'il faut davantage de temps pour recruter des femmes Suzie Miron (MHM) : le comité paritaire mettra en œuvre des mesures d'ici 6 mois, avec même la création d'un fonds. Important que ce soit inscrit d'avance, et si impossible d'atteindre on aura tout fait. Laurence Lavigne Lalonde (MHM) : s'inquiète de savoir si ce sera réaliste, si c'est à chaque palier de poste électif que cette résolution s'appliquera, compte tenu des efforts importants nécessaires et de la complexité des efforts de recrutement dans ce cas. Elle croit que ce devrait être dans l'ensemble, pas par type de poste électif. La présidence résume sur la portée de la résolution. Michel Camus : importance de répercuter l'objectif paritaire au niveau des asso locales, et de préparer le recrutement tôt et par asso locale. Joël Simard-Ménard : problématique dans les investitures : quand des hommes se présentent contre des femmes, si les hommes gagnent, qu'arrive-t-il? Présidence rappelle que la résolution suivante parlera de mécanique, celle-ci porte sur l'objectif. Sylvain Ouelette : affirme que selon la résolution telle qu'écrite c'est délicat, au-delà des intentions Patrick Cigana (AC) : malgré les grandes difficultés, appuie compte tenu que c'est un objectif Jimmy Zoubris : historique des démarches de recrutement entre 2011 et 2013 Diego Creimer : invite à donner plus de flexibilité Catherine Lavarenne : rappelle qu'il n'y a pas de raisons qui rendent impossible le recrutement d'autant de femmes compétentes que d'hommes compétents	AJOUTER «au moins» après «que le parti recrute» Proposé par Sasha Dyck (VSMPE) Secondé par Nathan Dratler		Amendement	34	26	10	Amendement Rejeté Résolution Adoptée à majorité des 2/3
C160124-4		Il est proposé que Projet Montréal s'engage à mettre sur pied un comité de recrutement paritaire dans les six (6) prochains mois. (Sud-Ouest)	Présentée par Karine Tremblay						Adoptée à l'unanimité	
C160124-5		Il est proposé que Projet Montréal crée et assure la pérennité d'un fonds dédié aux candidates (Sud-Ouest)	Présentée par Karine Tremblay		Jean-François Lefebvre (Lachine) Adoptée à majorité	Amendement	29	46	10	Adoptée à majorité des 2/3

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160124-6		lequel sera géré par le comité femmes et le comité de recrutement. (Sud-Ouest)	Jimmy Zoubris : la gestion par des comités est effectivement illégale La proposition est donc jugée caduque.						
C160124-7		Changement aux élections : Prolonger de 30 minutes la période de mise en candidature (11h30) Proposé par Laurent Richer (RPP) Secondé par Suzie Miron							Adoptée à majorité
C160124-8		Il est proposé que le Congrès demande au conseil de direction de tenir la course à la chefferie de Projet Montréal à l'automne 2016, soit un an avant les prochaines élections municipales. (Verdun)	Présentée par Jean-Pierre Boivin Marie-Andrée Auger (Verdun) : que 2016 soit dévolu à la chefferie et que 2017 soit dévolu aux élections Le huis clos est demandé et adopté. Miguel Chehuan : appui Patrick Cigana : le délai, s'il est idéal aujourd'hui, pourrait devenir néfaste plus tard dans l'année François Croteau : il est important que les membres puissent s'exprimer sur l'échéancier sans que le conseil de direction n'ait à composer avec une contrainte François Limoges : la décision du déclenchement d'une course à la chefferie nécessite de la transparence, pour permettre aux candidat·e·s éventuel·e·s de se préparer Luc Gagnon : important que la course ait lieu cette année pour que les déchirements n'aient pas lieu trop près de l'élection Pete Dévorais (CDN) : appui Marianne Giguère (PMR) : possibles candidatures de l'externe, pour qui ce ne sera pas évident de se mouiller aussi tôt Laurent Richer : question préalable, adoptée à l'unanimité	REPLACER la première portion par « Il est proposé que le Congrès demande au conseil de direction de tenir la course à la chefferie de Projet Montréal à l'automne 2016. » Guillaume Cloutier : contradiction possible avec décision du conseil de direction? François Croteau résume				Amendement Adopté à majorité Résolution Adoptée à majorité des 2/3	
C160124-9		Il est proposé que le prochain conseil de direction évalue la pertinence de convoquer une prolongation de ce congrès pour étudier les propositions d'amendements aux statuts et les propositions locales d'arrondissement qui n'ont pas pu être étudiées dans le temps imparti. Proposition d'urgence proposée par Éric Daoust Secondé par Charles Chateauvert	Présentée par Éric Daoust Jacques Landry : demande comment éviter un conflit d'intérêts du conseil de direction qui aurait à statuer sur le retrait de ses propres pouvoirs Patrick Cigana : le conseil de direction ne veut généralement pas s'arroger des pouvoirs Malcolm Lewis-Richmond : que les ALA soient consultées sur la pertinence de la prolongation Suzie Miron : en faveur Catherine L. (PMR) : en faveur Jason Prince (SO) : en faveur Miguel Chehuan (Ville-Marie) : on n'a pas le choix Question préalable					Adoptée à majorité	

Procès-verbal du congrès extraordinaire de mars 2016

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160312-1		Élection de la présidence et du secrétariat d'assemblée Présidente d'assemblée : Sophie Deleuil-Millette Secrétaire d'assemblée : Marie Léger-St-Jean (Sasha Dyck)		Secondée par Nathan Datler					Adoptée à l'unanimité
C160312-2		Adoption des règles de procédure (Jacques Landry)		Secondée par Richard Ryan					Adoptée à l'unanimité
C160312-3		Adoption de l'ordre du jour (Jacques Landry)	Inverser le point « Suite des propositions de modifications des statuts de Projet Montréal » et « Suite des résolutions des associations locales d'arrondissement » Proposé par Dimitri Raptis Secondé par Jude Allard Rejeté à majorité	Secondée par Richard Ryan					Adoptée à l'unanimité
C160312-4		Adoption du procès-verbal du Congrès extraordinaire des 23-24 janvier 2016 (Nicole De Sève)		Secondée par Nathan Datler					Adoptée à l'unanimité
C160312-5	252-1	RETIRER le mot « nouveau » (Rosemont-La Petite-Patrie)		Présentée par Jacques Landry Éric Daoust : en accord, mais il faudrait également enlever le mot « immédiatement » Dimitri Raptis : risque qu'il y ait une majorité de personnes de l'extérieur dans une ALA Marie Depelteau-Paquette : ce n'est pas le cas présentement					Adoptée à l'unanimité
C160312-6	261-3h	REPLACER l'article par : peut proposer au Congrès des candidatures aux postes de représentants des membres au Conseil de direction. (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette					Adoptée à l'unanimité
C160312-7	262-1	AJOUTER une information complémentaire à l'article : Le conseil local est composé d'au moins trois (3) membres, dont au moins une femme (Conseil de direction)		Présentée par Nathalie Goulet					Adoptée à l'unanimité
C160312-8	262-1 et 262-2	AJOUTER un alinéa : « un responsable de l'adhésion. » (Rosemont-La Petite-Patrie) REPLACER « 5 conseillers » par « 4 conseillers » (Rosemont-La Petite-Patrie)		Présentée par Pasquale Lo Mascolo Suzie Miron : aimerait ajouter la parité La présidence juge que c'est un changement de sens. Louise (AC) : aimerait ajouter « et mobilisation » La présidence juge que c'est un changement de sens. Barbara Maass : pose une question sur la composition du conseil local					

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160312-9	262-2	AJOUTER des informations complémentaires à la première phrase comme suit : « En plus des postes énumérés ci-dessus, les membres de l'Association locale peuvent élire cinq (5) conseillers au sein de leur conseil local , afin de favoriser la mise en œuvre de leurs projets, en visant la parité. (Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension)	RETIRER « autant que possible » Proposé par Jacques Landry Secondé par Nathan Dratier Adopté à l'unanimité	Présentée par Sasha Dyck Éric Daoust : contre parce que réduit la portée de la parité Barbara Maass : pose une question sur la composition du conseil local					Adoptée telle qu'amendée à l'unanimité
C160312-10		REPLACER « Conseil des élus » par « Caucus des élus » partout dans le document. (Conseil de direction)							Adoptée à l'unanimité
C160312-11	311-2b	REPLACER l'article par :soumet ses orientations et ses stratégies au Conseil de direction; (Conseil de direction)							Adoptée à l'unanimité
C160312-12	312-7	REPLACER l'article par : Le Chef désigne l'un de ses membres comme leader du Parti au conseil municipal. La personne désignée comme leader assume les fonctions généralement reconnues à ce titre et assure notamment la liaison entre le Conseil des élus et les instances du parti. (Conseil de direction)	RETIRER « ou au conseil d'arrondissement » Proposé par Joël Simard-Ménard Secondé par Sébastien Parent-Durand Adopté à l'unanimité	Guillaume Cloutier : c'est présentement le caucus des élu·e·s, ça devrait rester plus consensuel comme ce l'est en ce moment Marie Depelteau-Paquette : l'intention était en fait de rendre conforme à la pratique Joël Simard-Ménard : le caucus décidait qui le représenterait au Conseil de direction Nicolas Jourdain : contre parce qu'elle formalise une centralisation des pouvoirs chez le chef Suzie Miron : invite également à battre pour la même raison Jacques Landry : le chef est élu par l'ensemble des membres du parti, mais les élu·e·s sont élus par l'électorat, il faudrait donc pour assurer la cohérence du discours que le chef désigne le leader Guillaume Cloutier : pourquoi assurer la liaison avec les instances? Marie Depelteau-Paquette : simplement avoir la préoccupation des instances du parti et non uniquement du caucus	24	11	8	Adoptée à majorité des 2/3	
C160312-13	312-8	REPLACER l'article par : En outre, le Chef désigne l'un de ses membres à la présidence du Conseil des élus. La personne désignée à la présidence assume les fonctions généralement reconnues à ce titre et, par ailleurs convoque et préside les réunions du Conseil des élus. (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette Richard Ryan : c'est préférable d'être élu par nos pairs Éric Alan Caldwell : c'est plus confortable lorsqu'on est élu par nos pairs que lorsqu'on est désigné par le chef					Rejetée à majorité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160312-14	322-2	REPLACER l'article par : Toute contestation d'un membre, pour être valable, doit être motivée et adressée à la Commission de conciliation pour examen et instruction. La Commission de conciliation enverra donc une copie au Conseil de direction dans les trente (30) jours suivant la réception. (Rosemont-La Petite-Patrie)		Présentée par Jacques Landry					Adoptée à l'unanimité
C160312-15	322-1	REPLACER «Conseil général qui suit le Congrès» par «Congrès» (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette					Adoptée à l'unanimité
C160312-16	322-4	REPLACER l'article par : Sur rapport de la Commission de conciliation, le Conseil de direction est la seule instance qui peut prononcer les sanctions suivantes : avertissement, mise en congé temporaire, exclusion. Il peut également dissoudre le comité local. La présidence du parti doit, dans ce cas, convoquer dans les trois mois une assemblée générale de ladite association locale. La décision du Conseil de direction est prise à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres présents et doit être motivée. Elle est susceptible d'appel devant le Conseil général ou le Congrès. Toutefois, la procédure d'appel n'a pas effet de suspendre la décision initiale. Toutefois, dans le cas où le Conseil de direction constitue l'une des parties concernées par le rapport de la Commission de conciliation, la décision relative aux éventuelles sanctions à prendre relève d'un Conseil général extraordinaire. (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette					Adoptée à l'unanimité
C160312-17	Titre 3	RETIRER le Chapitre 3 (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette					Adoptée à l'unanimité
C160312-18	Titre 3	RETIRER le Chapitre 4 (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette					Adoptée à l'unanimité
C160312-19	411-1	RETIRER : Le candidat s'engage par ailleurs à ne pas occuper, durant son mandat, un poste au sein d'une autre formation politique qui pourrait être jugée incompatible avec ses fonctions. (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette					Adoptée à l'unanimité
C160312-20	411-4	REPLACER l'article par : Sauf disposition contraire des statuts, les mises en candidature aux instances du parti se font un poste à la fois, à partir de propositions directes de l'assemblée – incluant par la personne souhaitant déposer sa candidature –, dûment appuyées par un autre membre de l'assemblée. Une fois la fin des mises en candidature, la présidence d'élection demande à chaque personne proposée si elle accepte sa candidature, et ce, dans l'ordre inverse des propositions. (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette					Adoptée à l'unanimité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160312-21	412-2	REPLACER l'article par : Au Congrès suivant une élection, le Congrès indique par scrutin s'il maintient sa confiance envers la chefferie. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable dans le cas où une nouvelle chefferie a été désignée selon l'article 412-4 dans les deux (2) années précédentes. (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette Peter McQueen : le chef nouvellement élu n'aurait donc pas à faire face à un vote de confiance au congrès après l'élection de 2017? Marie Depelteau-Paquette : non, à moins que le congrès ne décide de le faire Sébastien Parent-Durand : donc il pourrait éventuellement y avoir un vote de confiance sur le maire de Montréal nouvellement élu? Joël Simard-Ménard : c'est le cas dans tous les partis provinciaux					Adoptée à l'unanimité
C160312-22	Titre 4 Chapitre 1 Section 3	REPLACER le titre de la section 3 «Élection aux postes de Maires d'arrondissement et de Conseillers» par «Investitures et candidatures dans les arrondissements et les districts électoraux» (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette					Adoptée à l'unanimité
C160312-23	Titre 4 Chapitre 1 Section 3	AJOUTER un article (au début du chapitre) : 413-1. Dans la mesure du possible, une investiture sera tenue dans chaque arrondissement pour déterminer les personnes candidates qui pourraient représenter le parti à la prochaine élection municipale. Les règles applicables à la tenue des investitures ainsi que la période de mise en candidature sont définies par le Conseil de direction. (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette					Adoptée à l'unanimité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160312-24	413-1	REPLACER l'article par :413-2. Peut être candidat à une investiture du parti tout membre du parti : a. dont l'adhésion remonte à trente (30) jours ou plus avant la date de l'assemblée d'investiture; b. qui est inscrit et milite à l'association locale concernée; c. qui est éligible au poste concerné; d. dont le bulletin de candidature comporte la signature : - d'au moins vingt (20) membres en règle du parti inscrits à l'association locale, pour un candidat à la mairie d'arrondissement; - d'au moins dix (10) membres en règle du parti inscrits à l'association locale, pour un candidat à un poste de conseiller de ville ou d'arrondissement e. qui soumet au Conseil de direction, en même temps que son bulletin de mise en candidature, la déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires telle que requise par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui doit, en vertu de cette loi, être déposée dans les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de son élection; f. qui répond aux autres exigences fixées par le parti et dont la déclaration de candidature a été dûment validée par la chefferie selon l'article 163 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités; g. dont la candidature a été évaluée et acceptée en collégialité par le conseil local et par le Conseil de direction, qui peut déléguer la responsabilité d'évaluer les candidatures à un comité spécialement mis en place à cet effet. (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette					Adoptée à l'unanimité
C160312-25	413-2 et 413-3	RETIRER l'article 413-2 (Conseil de direction) AJOUTER une information complémentaire à l'article : Toutefois, le Conseil de direction peut, en vertu du Cadre de gouvernance, refuser une candidature à l'assemblée d'investiture d'une association locale. (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette					Adoptée à l'unanimité
C160312-26	413-5	AJOUTER un alinéa : c. en cas d'élections partielles. Le cas échéant, le Conseil de direction désigne une candidature sur recommandation de l'Association locale concernée. (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette Jacques Landry : le point b devrait référer à l'Association locale et non le Conseil local					Adoptée à l'unanimité
C160312-27	Titre 4 Chapitre 1 Section 3	AJOUTER un article : En vertu de la Loi, la chefferie entérine le choix de la candidature retenue. Elle peut aussi rejeter une candidature si jugé à propos et qu'il obtient l'appui du deux-tiers (2/3) des membres du Conseil de direction. (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette Joël Simard-Ménard : se questionne sur la loi provinciale Jacques Landry : « qu'il obtient » devrait se lire « qu'elle obtient »					Adoptée à majorité des 2/3
C160312-28	421-5	REPLACER l'article par : e. de développer des moyens assurant la participation aux débats des personnes avec des limitations fonctionnelles et physiques. (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette					Adoptée à l'unanimité
C160312-29	512-1	REPLACER l'article par : Sous réserve des articles qui suivent, toute contribution ou cotisation financière est faite au Parti afin de lui permettre de se développer et d'être présent partout sur le territoire de la Ville de Montréal. (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette					Adoptée à l'unanimité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160312-30	512-2	REPLACER l'article par : Les contributions et cotisations financières recueillies sont réparties comme suit : (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette					Adoptée à l'unanimité
C160312-31	513-1	AJOUTER une information complémentaire au début de l'article : En vertu de la Loi, les associations locales ne sont pas autorisées à disposer d'un compte bancaire qui leur est propre. (Conseil de direction)							Adoptée à l'unanimité
C160312-32	Titre 5 Chapitre 2	RETIRER le Chapitre 2 (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette Joël Simard-Ménard : c'était complexe, mais intéressant François Limoges : ça permettait de ramasser des fonds avant d'avoir annoncé publiquement sa candidature Émilie Thulier : comme nous visons la parité et la diversité, c'est un outil très intéressant Marie Depelteau-Paquette : rappelle l'adoption d'un fonds pour soutenir les candidatures féminines, la disparition des candidatures pressenties introduit une solidarité dans la levée de fonds, si elles sont maintenues, la section devra être modifiée pour se conformer par la loi Peter McQueen : les candidatures pressenties dans NDG ont amené beaucoup d'argent au parti					Rejetée à majorité
C160312-33	612-3	REPLACER l'article par : Aucune nouvelle proposition d'amendement aux présents statuts ne peut être apportée séance tenante au Congrès. (Conseil de direction)							Adoptée à l'unanimité
C160312-34	621-1 à 621-7	REPLACER les articles par : 621-1. Les présents statuts, tel qu'amendé en Congrès abrogent et remplacent tous statuts antérieurs. 621-2. Ils entrent en vigueur immédiatement, dès leur adoption. 621-3. Le Congrès mandate le Conseil de direction pour superviser la relecture des nouveaux statuts. (Conseil de direction)		Présentée par Marie Depelteau-Paquette					Adoptée à l'unanimité
C160312-35		Il est proposé que Projet Montréal favorise le renforcement de l'expertise interne des services techniques et professionnels de Ville pour qu'ils puissent agir comme maître d'oeuvre des projets, de leur conception à leur exécution. (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve)		Présentée par Mathieu Séguin					Adoptée à l'unanimité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160312-36		Il est proposé que Projet Montréal mette de l'avant un axe de déplacement durable de transport collectif (lourd ou semi-lourd) dans l'axe Notre-Dame du centre-ville de Montréal jusqu'à Pointe-aux-Trembles. (Mercier—Hochelaga-Maisonneuve)							Adoptée à l'unanimité
C160312-37		Modification d'un engagement au programme (4.2 alinéa d) : Il est proposé de spécifier le prolongement de la ligne bleue vers l'est jusqu'à Anjou au-delà de l'autoroute 25 et vers l'ouest jusqu'à l'aéroport Montréal-Trudeau et au parc industriel. (Mercier—Hochelaga-Maisonneuve)		Jacques Landry : le tronçon ouest sera couvert par un projet de la Caisse de dépôt Alexander Norris : le métro coûte cher, les investissements devraient être mis là où ils sont plus payants Craig Sauvé : c'est prématuré de voter ça maintenant Dimitri Raptis : la proposition a été présentée à l'Office de consultation publique de Montréal, l'absence de Commission politique est problématique Pasquale Lo Mascolo : rassure sur le fait que la proposition ne tombera pas dans le vide					Rejetée à majorité
C160312-38		Il est proposé que Projet Montréal favorise une stratégie de foresterie pour la Ville de Montréal qui s'harmonise avec la stratégie d'agriculture urbaine par l'intégration, dans nos parcs et nos rues, d'arbres fruitiers. (Mercier—Hochelaga-Maisonneuve)		Christian Bougie : où iront ces propositions? Marie Depelteau-Paquette : le Conseil de direction les intégrera au programme					Adoptée à majorité
C160312-39		Il est proposé que Projet Montréal demande l'inclusion d'un programme de type PAAS-Action dans les pratiques d'embauche de la Ville de Montréal. (Le Sud-Ouest)		Jude Allard : le programme s'appelle maintenant Devenir Mathieu Séguin : quel est ce programme? Jude Allard : il bonifie l'aide sociale pour des personnes qui font 15 à 20 heures de travaux communautaires, donc l'objection Melanie Hotchkiss : l'ALA appuie cette résolution qui lui a été présentée par Jude Nathalie Goulet : le Plateau a déjà un programme qui rapproche de l'emploi les personnes éloignées du marché du travail, il fonctionne bien, il s'agit de le généraliser Jude Allard : les cadres rechignent à l'idée d'encadrer des gens sur l'aide sociale					Adoptée à majorité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160312-40		Il est proposé que Projet Montréal presse les administrations fédérales, provinciales et municipales de subventionner et construire des logements sociaux de manière à répondre adéquatement à la demande. (Le Sud-Ouest)	REPLACER « habitations à loyer modique (HML) » par « logements sociaux » Proposé par Barbara Maass Secondé par Émilie Thuillier Richard Ryan : en accord Adopté à l'unanimité	Présentée par Fred Jones	Joël Simard-Ménard				Adoptée à majorité
C160312-41		Il est proposé que Projet Montréal demande la création d'un crédit de taxe pour les propriétaires de terrains privés qui prêtent leur sol pour favoriser l'agriculture urbaine. (Le Sud-Ouest)		Jacques Landry : pourrait être utilisé par des spéculateurs Émilie Thuillier : il vaut mieux ne pas parler de « crédit de taxe » Jude Allard : en accord Christian Bougie : contre					Rejetée à majorité
C160312-42		Il est proposé que Projet Montréal étudie l'ajout d'une appropriation de cinq sous par heure de stationnement payé au parcomètre ou tout autre moyen de financement dédiée à un Fonds de développement en logement social. (Le Sud-Ouest)	REPLACER « recommande » par « étudie » AJOUTER « ou tout autre moyen de financement » après « parcomètre » REPLACER « des habitations à loyer modique (HLM) » par « en logement social » Proposé par Richard Ryan Secondé par ??? Éric Allan Caldwell : ce ne devrait pas être abordé par le stationnement Francis Lapierre : « étudie » dilue Craig Sauvé : le stationnement ne sera pas suffisant, et servira-t-il au transport en commun ou au logement social? Adopté à majorité	Présentée par Fred Jones Joël Simard-Ménard : à qui enlève-t-on ce 5 sous?					Adoptée à majorité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160312-43		Il est proposé que le transfert de la gestion du parc immobilier des commissions scolaires montréalaises et du transport scolaire à la Ville de Montréal soit entériné par le Congrès et que Projet Montréal remette de l'avant cette proposition auprès de l'administration montréalaise et du gouvernement québécois. (Villeray—St-Michel—Parc-Extension)		Présentée par Robert Prévost Nicole De Sève : contre parce que le transport scolaire est régi différemment, la Ville n'a pas l'expertise, c'est prématuré Marie Depelteau-Paquette : le gouvernement provincial ne finance pas le transport scolaire parce qu'il finance la STM, donc les parents montréalais doivent payer la passe de transport à leur enfant plutôt que ce soit gratuit Craig Sauvé : le caucus n'a pas entériné cette proposition, les infrastructures scolaires ne sont pas en bon état, on pourrait se mettre à dos les anglophones avec une telle proposition Nicolas Jourdain : se demande pourquoi l'expertise des commissions scolaires ne pourrait être transférée à la Ville Alexander Norris : ne croit pas aux écoles anglophones distincte					
C160312-44		Il est proposé que Projet Montréal alloue des ressources humaines et forme un comité de réflexion pour préparer une position claire et innovante sur la refonte de la fiscalité municipale montréalaise, notamment eu égard aux problèmes découlant de la spéculation foncière. (Villeray—St-Michel—Parc-Extension)	REPLACER « détaillée et claire » par « claire et innovante » AJOUTER à la fin de la proposition « , notamment eu égard aux problèmes découlant de la spéculation foncière » Proposé par Rachel Sarazin Secondé par Nicole De Sève Adopté à l'unanimité	Pasquale Lo Mascolo : quelles ressources humaines? Robert Prévost : l'expertise se situe au Cabinet Sébastien Parent-Durand : ce devrait être le chantier du développement économique plutôt que le chantier de l'habitation Marie Depelteau-Paquette : ce pourra être un élu jumelé à un employé					Adoptée à l'unanimité
C160312-45		Il est proposé que Projet Montréal fasse pression sur la Ville de Montréal afin que l'ensemble du plan d'action élaboré par le Directeur de santé publique de Montréal pour lutter contre les punaises de lit dans les bâtiments résidentiels de l'île de Montréal soit réalisé. (Villeray—St-Michel—Parc-Extension)		Présentée par Sasha Dyck Richard Ryan : est-ce que ça a été pensé en fonction de la Direction de la santé publique qui parlait d'abordabilité et de salubrité? Sasha Dyck : non, spécifiquement les punaises de lit Francis Lapierre : ce serait bien de revenir à la question plus large					Adoptée à l'unanimité

Résolution	Article(s) des statuts	Description	Interventions	Proposition d'amendement	Proposition de scission	Vote			Résultat
						P	C	A	
C160312-46		Il est proposé que Projet Montréal développe un outil pour que tout membre puisse comprendre, défendre ou promouvoir le parti, notamment en vue d'attirer de nouveaux sympathisants et membres. (Le Plateau–Mont-Royal)		<p>Craig Sauvé : de quel type d'outil parle-t-on?</p> <p>Marie Depelteau-Paquette : avait compris qu'il fallait regrouper les argumentaires par rapport aux positions du parti</p> <p>Sasha Dyck : par exemple, micro-site regroupant 5 grands mythes sur le parti</p> <p>Sébastien Parent-Durand : par exemple, des fiches de vulgarisation, pour mettre en commun les réponses donner par des élu·e·s</p> <p>Rachel Sarazin : réflexion sur le rôle des ALA menant au constat qu'il y avait nécessité de se réapproprier le contenu politique de la militance</p>				Adoptée à l'unanimité	

4000, rue Notre-Dame Ouest
Montréal H4C 1R1
514-390-0792

www.projetmontreal.org

 /projetmontreal  @projetmontreal